

# Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 9 juillet 2020



# ORDRE DU JOUR

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**
- 12. Questions diverses**

**Président·e de séance****Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil académique****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

<b>Élu·e</b>	<b>Présent·e</b>	<b>Excusé·e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Florence CHARBONNIER</b>	X		
<b>Virgile CHASSAGNON</b>	X		
<b>Nicolas DOUAY</b>	X		
<b>Pascale HOFFMANN</b>	X		
<b>Thierry KLEIN</b>			
<b>Sophie LAMBERT-LACROIX</b>			Jacky CUVEX-COMBAZ
<b>Véronique MOLINARI</b>	X		
<b>Zineb SIMEU-ABAZI</b>	X		
<b>Nicolas TERZI</b>			Véronique MOLINARI

**Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

<b>Élu·e</b>	<b>Présent·e</b>	<b>Excusé·e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Jean BRETON</b>	X		
<b>Bernard BRUNET</b>	X		
<b>Jennifer BUYCK</b>			Virginie ZAMPA
<b>Fanny COULOMB</b>			Jean BRETON
<b>Gwenaël DELAVAL</b>	X		
<b>Fabienne HANS</b>	X		
<b>Sylvie MARTIN-MERCIER</b>	X		
<b>Laurence VIANES</b>	X		
<b>Virginie ZAMPA</b>	X		

**Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Jacky CUVEX-COMBAZ</b>	X		
<b>Karine HERTZLER</b>	X		
<b>Souad HOUAMA</b>	X		
<b>Cédric LAURENT</b>	X		
<b>Marie-Carmen MOLINA</b>	X		
<b>Richard MONVOISIN</b>	X		

**Personnalités extérieures**

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Catherine BOLZE (T)</b>			Laurence VIANES
<i>En attente d'une suppléante</i>			
<b>Sylvie VIANNET (T)</b>			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
<b>Marc FRUSTIE</b>			
<b>Didier PINEL</b>			

**Collège D : Étudiants**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
<b>Bartimée BOSSON (T)</b>			
<b>Elsa DURIEZ (S)</b>			
<b>Joséphine BOURGEOIS (T)</b>			
<b>Antonin BECKER (S)</b>			
<b>Hanane BOURKHA (T)</b>			
<b>Thomas DAL BO (S)</b>			
<b>Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)</b>			
<b>Gregor DAVID (S)</b>	X		
<b>Martin COSTE-CLEMENT (T)</b>			
<b>Yasmine TOUHAMI (S)</b>	X		
<b>Noémie DUTILLEUL (T)</b>			
<b>Salaheddine MOKHTARI (S)</b>			
<b>Alexis FAYOLLE (T)</b>	X		
<b>Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)</b>			
<b>Marie FERNANDEZ (T)</b>	X		
<b>Mathis MORIN (S)</b>			
<b>Sacha GOUILLET-VEUX (T)</b>			
<b>Clara ARDOUIN (S)</b>			

**Collège D : Étudiants (suite)**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)			
Loona MOURENAS (T)	X		
Ali BOUZIANE (S)			
Olivier OCCELLO (T)	X		
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)	X		
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)			Emmy MARC
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Emeline TRASBOT (S)			

## Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
<b>Caroline BERTONECHE</b>	Présidente du Conseil académique	X	
<b>Yassine LAKHNECH</b>	Président de l'UGA		X
<b>Kévin SUTTON</b>	Chargé de mission faisant fonction de Vice-Président Formation par intérim	X	
<b>Anne-Catherine FAVRE</b>	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
<b>Hervé COURTOIS</b>	Vice-président Recherche et Innovation		X
<b>Karine SAMUEL</b>	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales	X	
<b>Yann ECHINARD</b>	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
<b>Philippe SARRAZIN</b>	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
<b>Pierrick BEDOUCH</b>	Vice-président Vie étudiante	X	
<b>Martin OUDART</b>	Vice-président Etudiant	X	
<b>Marc ODDON</b>	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
<b>José LABARERE</b>	Chargé de mission Études de santé		X
<b>Florence COURTOIS</b>	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
<b>Marc GANDIT</b>	Chargé de mission Démarche compétences	X	
<b>Jacky GHODBANE</b>	Agent comptable		X
<b>Joris BENELLE ou son représentant</b>	Directeur général des services ou son représentant		X
<b>Jean-François REDON</b>	Directeur Général Délégué Formation	X	
<b>Anne BROUZET</b>	Directrice Générale Déléguée adjointe Formation	X	
<b>Noémie PLAY</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Océane DA COSTA RODRIGUES</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Maud VALLENARI ou son adjointe</b>	Directrice de la DEFI ou son adjointe		X

### Invités permanents (suite)

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
<b>Arnaud COEFFIER ou son adjointe</b>	Directeur de la DMAP ou son adjointe		X
<b>Lydie MUZART ou son adjointe</b>	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X
<b>Marie LEMAIRE ou son adjointe</b>	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
<b>Fabrice MENARD</b>	Direction de la DAPI		X
<b>Frédéric SABY ou son représentant</b>	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
<b>Thierry PLACETTE ou son représentant</b>	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
<b>Arielle GRANON ou son représentant</b>	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
<b>Christine CHIRAT</b>	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
<b>Lionel FILIPPI</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
<b>Yannick VALLEE</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
<b>Bénédicte CORVAISIER ou son représentant</b>	Directrice du CROUS ou son représentant		X

### Invités ponctuels

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
<b>Caroline COLLOMB</b>	Rectorat – Division des personnels enseignants – Présentation dispositif AED-Prépro	X	
<b>Laurent VILLEROT</b>	Rectorat – Division des personnels enseignants – Présentation dispositif AED-Prépro	X	
<b>Gilles SERASSET</b>	Présentation de la suppression du parcours MIAGE	X	
<b>Françoise LERICHE</b>	Présentation de 2 parcours internationaux	X	
<b>Sophie LOUARGANT</b>	Présentations DEES et DEAS	X	
<b>Philippe GIROUD</b>	Directeur pédagogique du SPBS	X	

**Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.**

## **1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**

*→ Par Caroline BERTONECHE, Florence COURTOIS*

- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**
- 12. Questions diverses**

# Informations de la Présidente du CAc

---

- **Calendrier des CFVU pour l'année 2020/2021**  
*Sous réserve de modification*

Séances le jeudi et exceptionnellement le mardi, de 16h à 18h30

**CFVU**

Séance

**(CFVU)**

Séance supplémentaire susceptible d'être utilisée

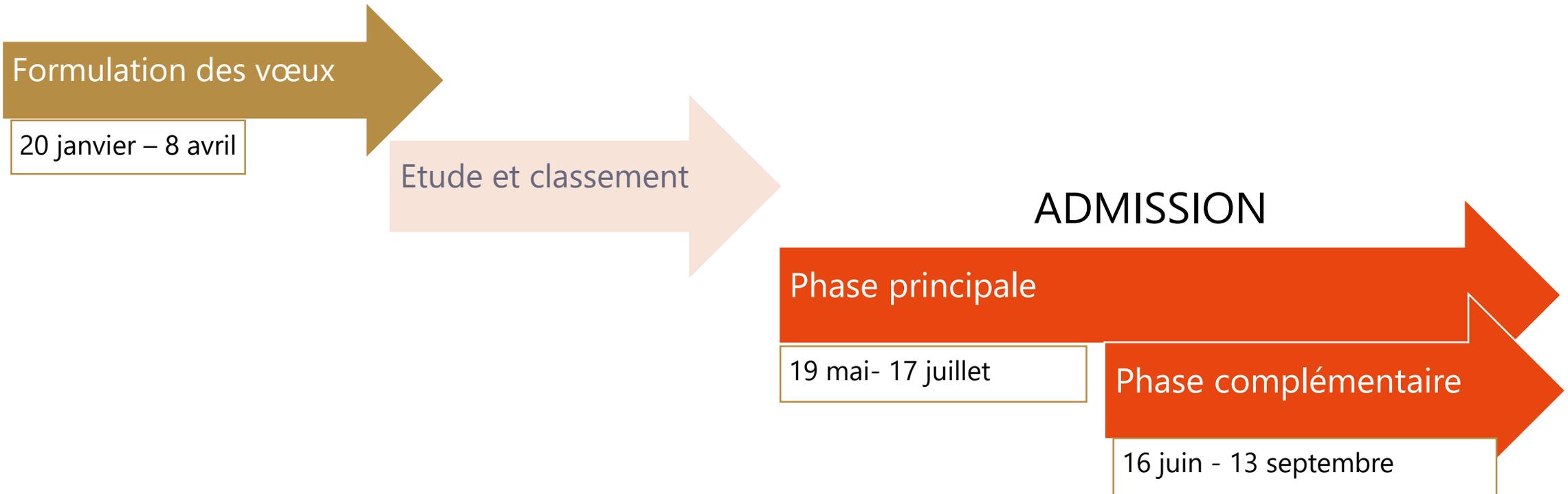


# Informations de la Présidente du CAc

---

- **Bilan intermédiaire Parcoursup**  
*Par Florence COURTOIS*

# Calendrier 2020

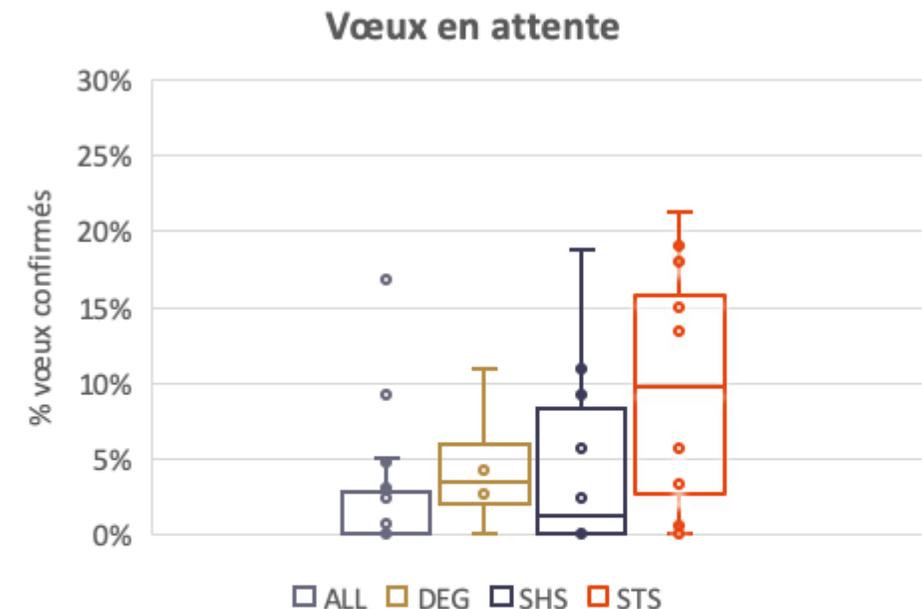
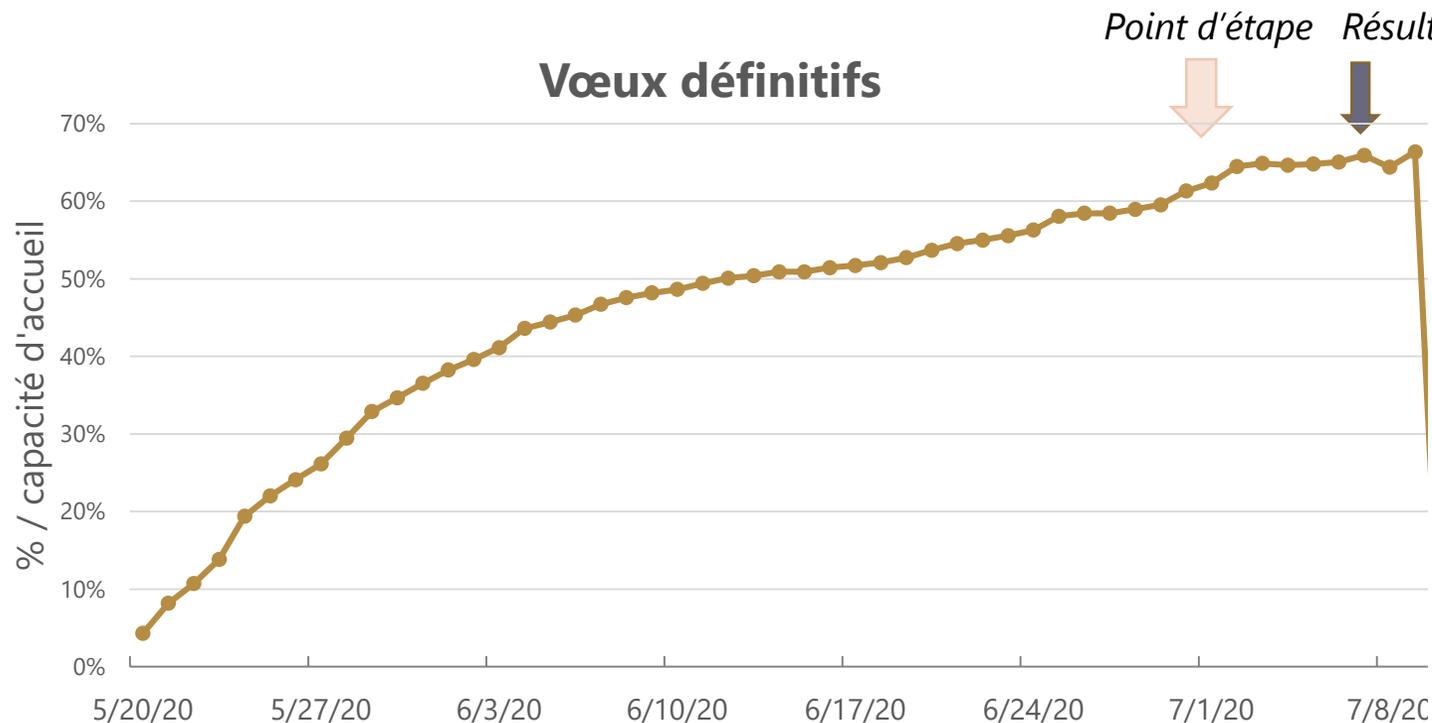


# Bilan admissions

- 73 parcours de licence, dont 20 sélectifs
- 39 parcours avec aménagements
- Environ 8600 places
- Stabilité du nombre de vœux confirmés (~ 57 000; + 3%)

Au 9 juillet :

- 66% des places attribuées définitivement
- 4% des vœux confirmés en attente
- ~20 parcours ouverts en procédure complémentaire



# Commissions d'Examen des Vœux

---

## Rôle

- Etablissement du classement pédagogique,
- ≠ du classement d'appel, intégrant des taux minimums deboursiers et d'étudiants du secteur

## Rapport

- En réponse à une QPC → validation de la procédure; protection du secret des délibérations, nécessité **d'explicitier les critères**
- **Publié** sur le site de l'UGA et associé à chaque descriptif de parcours sur Parcoursup
- Conseils aux candidats pour établissement des dossiers en 2021 :
  - Données procédure 2020
  - Conseils aux candidas

# Exemple de tableau (parcours fictif)

Champ de l'évaluation	Rappel général des critères généraux d'examens des vœux publiés sur Parcoursup	Critères retenus par la CEV	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Dégré d'importance
Résultats académiques	Bon niveau dans les disciplines scientifiques	Notes de premières et terminale en mathématiques et Physique-Chimie	Bulletins de notes de première et terminale, (lycéens), note baccalauréat (public reprise d'étude)	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir faire	Qualité de l'expression écrite en langue étrangère	Notes en LV 1 et LV2	Moyenne annuelle en terminale	Très important
Savoir être	Autonomie, capacité à s'investir	Appréciation des conseils de classe	Fiche avenir, note TPE à l'épreuve anticipée	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation		Projet de formation motivé	important
Engagement, réalisation dans des activités péri ou extra scolaires	Curiosité pour les questions sociétales	Engagements liés aux Droits Humains	champs 'engagements citoyens' de la fiche Avenir, Rubrique Activités et centres d'intérêts	Complémentaire

*Zineb SIMEU-ABAZI : Ces données comprennent-elles les candidatures pour les PEIP de Polytech ?*

*Florence COURTOIS : Ce bilan concerne toutes les formations de Licence mais aucune formation des IUT ni de Polytech.*

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**  
→ *Par Caroline BERTONECHE*
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**
- 12. Questions diverses**

# - Délibérations -

## *Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020*

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 juin 2020 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	6
Nombre de votants	34
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**  
*→ Par Laurent VILLEROT et Caroline COLLOMB*
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**
- 12. Questions diverses**

# Dispositif AED-prépro

Le dispositif de pré professionnalisation mis en œuvre depuis la rentrée 2019 permet aux étudiants souhaitant **devenir enseignant du second degré en collège ou lycée**, ou **professeur des écoles**, de découvrir progressivement le métier d'enseignant avec un accompagnement et une prise de responsabilité adaptée.

Etudiants concernés :

Les **étudiants inscrits en L2 de mathématiques, lettres modernes, sciences physiques-chimie, espagnol, allemand et anglais** et se destinant à l'enseignement **dans le second degré**.

Les **étudiants inscrits en L2 de licence "générale"** et se destinant à l'enseignement **dans le 1er degré**.

Les étudiants boursiers seront prioritaires.

Formation :

Les étudiants bénéficient d'un cycle de formation de 3 années alliant formation universitaire et formation pratique dans un établissement scolaire, de la licence 2ème année jusqu'au master MEEF 1ère année.

Le temps professionnel peut être valorisé dans le parcours de l'étudiant, le lien formation théorique et exercice en responsabilité est renforcé.

Deux tuteurs suivent et accompagnent les étudiants dans l'acquisition progressive des compétences, un tuteur universitaire et un tuteur en établissement scolaire.

## Contrat :

**Pour cela, un contrat d'Assistant d'éducation de 3 années est conclu** avec un collège de l'agglomération grenobloise ou chambérienne, ou avec une école primaire (possibilité d'implantation dans les 5 départements de l'académie.

Les étudiants effectuent 8 heures par semaine en établissement ou en école.

La prise de responsabilité progressive en classe est adaptée :

- 1ère année (L2) : observation et aide aux devoirs
- 2ème année (L3) : co-intervention et aide aux devoirs
- 3ème année (M1) : Prise en charge d'une classe en responsabilité avec appui du professeur-tuteur

## **La rémunération :**

- 862 euros la 1ère année,
- 1198 euros la 2ème année
- 1219 euros la 3ème année

**Le cumul de la bourse avec le contrat est possible.**

*Françoise LERICHE : Ce dispositif est-il également possible à Valence ?*

*Laurent VILLEROT : Oui, c'est possible à Grenoble, Valence, Chambéry et Annecy pour le premier et le second degré. En fonction des candidatures, nous étudierons les lieux d'implantation des stages avec les universités.*

*Sylvie MARTIN-MERCIER : Pourquoi l'italien n'est-il pas représenté alors que nous sommes une des premières académies pour l'enseignement de cette langue ?*

*Laurent VILLEROT : Le ministère décide des disciplines sur lesquelles ces postes seront implantés. L'objectif était d'arriver à regrouper des pools d'étudiants pour faciliter l'organisation. L'année dernière seules 2 disciplines étaient concernées : les mathématiques et les lettres. Il est possible que ce dispositif soit étendu à l'italien l'année prochaine.*

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020
3. Présentation du dispositif AED-prepro
4. **Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**  
→ Par Gilles SERASSET
5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres
6. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021
7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021
8. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021
9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale
10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants
11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges
12. Questions diverses

- **La L3 Informatique parcours MIAGE à Valence**
  - **Ouverture en 2015**
    - Soutien IUT Valence
    - Anticipation d'un flux d'étudiants stable en provenance de l'IUT
    - S'ajoutant au flux de L2 locaux
    - Absence d'offre de L3 généraliste dans le domaine en Drôme-Ardèche
  - **Hypothèse de « bon fonctionnement » à 25 étudiants**

# 5 Promotions

- **Des effectifs relativement faibles**

Effectifs		Diplômés
15 inscrits	2 démissions, 1 échec	12
11 inscrits	100% réussite	11
21 inscrits	1 démission, 7 échecs	13
15 inscrits	1 échec	14
22 inscrits	1 abandon, 2 échecs	19

# 5 Promotions

- **Mais surtout aucun flux stable identifié**

Effectifs		Diplômés
15 inscrits	6 DUT   4 L2   2 BTS   2 ext.	12
11 inscrits	6 DUT   <b>0</b> L2   4 BTS   1 ext.	11
21 inscrits	3 DUT   5 L2   2 BTS   <b>12</b> ext.	13
15 inscrits	2 DUT   4 L2   1 BTS   <b>8</b> ext.	14
22 inscrits	5 DUT   15 L2   <b>0</b> BTS   2 ext.	19

- Réalité bien inférieure aux hypothèses d'ouverture (flux stable de ~15 DUT)

- **Projet de transformation de la L3 Valence en parcours alternance**
  - Projet ayant un sens au niveau du territoire
  - Mais pas de soutien de l'IUT
  - → projet non soutenable en l'absence de soutien des composantes locales
  
- → **Projet d'ouverture de l'alternance en M1, sur Grenoble**
  - Fort soutien des entreprises et des étudiants
  - Projet répondant en partie aux entreprises de Drôme Ardèche
  - Contexte réforme apprentissage et FlexiTLV

# Décision

---

- **L3 MIAGE à Valence non soutenable**
  - Projet M1 alternance sur Grenoble
  - Flux d'étudiants non consolidé
  - Difficultés croissantes de recrutement d'intervenants sur des domaines en tension
- → **Décision CUFR de fermer la L3 à Valence à la rentrée 2020**

*Zineb SIMEU-ABAZI : Quel était le volume d'enseignement ? Que deviendront les enseignants qui assuraient ces enseignements ?*

*Gilles SERASSET : Le volume total est de 600 heures. La L3 est dérogatoire car elle a une charte nationale qui oblige à 600h d'enseignements. Les enseignants sont en majorité issus de l'UFR IM<sup>2</sup>AG et ont leur service plein ; d'autres cours sont assurés par des intervenants professionnels, contractuels ; il y a également 3 enseignants de l'IUT, tous en sur-service.*

*Gwenaël DELAVAL : Les enseignants de l'IM<sup>2</sup>AG ont vu les efforts considérables déployés par Gilles SERASSET et les autres responsables de filière à Valence pour essayer de faire vivre des formations sur ce site. La grande difficulté qu'ils rencontrent consiste à trouver des enseignants prêts à aller en soutien à Valence.*

*Gilles SERASSET : C'est exact, néanmoins lorsque nous réussissons à convaincre les collègues de venir à Valence, ils sont souvent très heureux d'y être. C'est une vraie problématique, mais ce n'est pas ce qui conduit à la fermeture de la L3 MIAGE.*

## - Délibérations -

### ***Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021***

La suppression du parcours *Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises* en L3 au sein de la mention Informatique (Valence) à compter de 2020/2021 est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	29
Membres représentés	6
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la suppression du parcours *Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises* en L3 au sein de la mention Informatique (Valence) à compter de 2020/2021.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020
3. Présentation du dispositif AED-prepro
4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021
5. **Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**  
→ Par Françoise LERICHE
6. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021
7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021
8. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021
9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale
10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants
11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges
12. Questions diverses

**LLASIC : création et ouverture en 2020-21  
de 2 parcours internationaux de Licence  
(Sciences du langage, Lettres modernes)  
suite d'études du DU International LLASIC  
ouvert en 2019-20**

---

Françoise LERICHE, directrice de l'UFR LLASIC  
Coordinatrice du programme 2+2 UGA-AHNU



Résidence Ouest, mi-juillet 2019 :  
accueil de la 1<sup>e</sup> promo (2019-20)



Wuhu (Chine), 5 juin 2018 –  
présentation de Grenoble et du  
programme

# Contexte : un partenariat mûri depuis 2016

- Début 2016 : le Vice-Président Relations Internationales de l'UGA est sollicité par l'Université Normale de l'Anhui (Chine) en vue d'établir une **convention-cadre** [MoU] de coopération enseignement et recherche). Il s'agit, à court terme, de **monter un double diplôme de Licence de Lettres modernes**.

**Enjeu : développer la francophonie en Chine, augmenter le niveau des enseignants chinois de français**

- Mars 2016 : mission du VP Gensel à Wuhu pour rencontrer les partenaires de l'AHNU
- Août 2016 : mission de l'équipe enseignante de Lettres françaises de l'AHNU à Grenoble pour rencontrer le VP RI et l'équipe enseignante de Lettres de l'UGA; échanges sur le **modèle 2 +2 souhaité (Benke 1 et 2 + DU + L3 aménagée)**
- **10 juillet 2017** : mission du Président, du Doyen, du VP RI de l'AHNU à l'UGA : visite du campus, **signature de la convention-cadre** (MoU) de coopération, proposition d'une maquette pédagogique de DU et L3 de Lettres modernes par le LLASIC
- **3-5 juin 2018** : mission à Wuhu de la Directrice de l'UFR LLASIC et du directeur du dépt des Lettres : **finalisation de la convention pédagogique** préparée avec la DGDRTI fixant les **modalités d'admission, scolarité, tarif spécifique**. On ajoute la possibilité d'un parcours « Sciences du langage » alternatif au parcours « Lettres » > diversifier les débouchés (FLE)
- **Nov. 2018** : la **convention spécifique signée par les 2 Présidents** (UGA et AHNU)

# Enjeux de l'ouverture des 2 parcours internationaux de L3

- **En vertu de la convention pédagogique signée en novembre 2018 par les 2 Présidents (UGA et AHNU) selon le modèle 2+2 (2 années de Benke / 1 an de DU + 1 an de L3 aménagée), il s'agit de mettre en application à la rentrée 2020 la suite d'études attendue pour les étudiants du DU international ouvert à la rentrée 2019**
- **Le « parcours international » (de Lettres modernes et SCL) est conçu pour offrir**
  - une formation cohérente pour des étudiants internationaux qui ne se destinent ni au MEEF ni à l'agrégation de Lettres modernes, mais à une suite d'études en Master soit en « FLE » (français langue étrangère), soit en Littérature française moderne, soit en traductologie (ici, français-chinois)
  - un dispositif renforcé d'aide à la réussite pour des étudiants internationaux : petits effectifs (pas plus de 20 étudiants dans ces parcours) ; TD « spécifiques » (8 à 18 heures semestrielles selon les cours) pour accompagner/approfondir les cours fondamentaux mutualisés avec les autres parcours) ; suivi individualisé par un responsable de parcours « dédié » ; création de modules optionnels spécifiques (ex: un module de traductologie co-porté avec l'UFR LE)
- **Expérimentation d'un modèle qui pourra ensuite être proposé à d'autres partenaires internationaux > ouverture à l'international de formations de l'UFR LLASIC jusqu'ici conçues pour le cadre national (formation des enseignants, métiers de l'édition et de la culture)**

*Gwenaël DELAVAL : Il me semble qu'un certain nombre de contenus vont entrer en concurrence avec le CUEF. Ce dernier est-il prévenu de la création de ces formations ? Par ailleurs les tarifs de formation initiale de 4 538 € me paraissent très élevés pour une troisième année de licence, et en décalage avec le reste des tarifs pratiqués à l'université. Ces frais seront-ils payés par les étudiants ou par les universités d'origine ?*

*Françoise LERICHE : Le CUEF est partie prenante du DU et non pas des L3 qui sont des formations accréditées des UFR diplômantes. Le CUEF enseigne le FLE, alors que l'UFR LLASIC forme des formateurs en FLE. Les tarifs ont été proposés aux partenaires par la DGD RTI en 2017 en se fondant sur la moyenne des frais de formation des parcours internationaux. Par ailleurs, il existe des programmes similaires à ceux que nous proposons à Lyon ou encore en Angleterre, et dont les coûts sont bien plus élevés. L'année de DU est financée par l'université et l'année de L3 par les parents des étudiants chinois. Le tarif n'a pas évolué depuis 2017, au bénéfice des étudiants qui devaient auparavant souscrire une assurance santé en plus. Ces tarifs correspondent aux frais de l'UFR, notamment pour la création de cours supplémentaires pour de petits effectifs et pour les missions en Chine.*

*Gwenaël DELAVAL : Les étudiants devraient tous payer quasiment les mêmes frais d'inscription, quel que soit le niveau et le pays d'origine. Nous nous sommes battus l'année dernière au sujet des frais d'inscription différenciés pour les étudiants étrangers. La comparaison avec d'autres formations d'autres universités n'est pas un argument pertinent pour juger de la création de la formation.*

*Françoise LERICHE : Ces étudiants ont besoin de dispositifs de réussite qui ont un coût. Ce modèle économique a été proposé sur la base d'une convention signée par les présidents des deux universités.*

## - Délibérations -

### *Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres*

La création du Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres, ainsi que les tarifs associés, sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	7
Nombre de votants	35
Voix favorables	19
Voix défavorables	7
Abstentions ou refus de prendre part au vote	9

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création du Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres, ainsi que les tarifs associés.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**  
*→ Par Sophie LOUARGANT*
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**
- 12. Questions diverses**

# Offre de formation : Diplômes d'État en travail social

Département Carrières Sociales

IUT2 Grenoble

## Rappel du contexte **Universitarisation des formations en travail social** (Diplômes d'État en travail social passage du grade Bac +2 au grade Bac + 3)

- ◆ **Passage en offre non accréditée en offre accréditée : double agrément Ministère des ministère des Solidarités et de la Santé et Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**
  - **L'instruction N° DGCS/SD4A/2018/50 du 23 février 2018** relative à la réingénierie des diplômes de niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements. L'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État en travail social à grade Bac +3. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037324590>
  - **L'Arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations** conduisant au diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS), au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), au diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) et au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS). <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037996383&categorieLien=id>
  - **L'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGESIP/2019/223 du 17 octobre 2019** relative aux diplômes de niveau 6 du travail social d'assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale.
  - [https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/1911/ste\\_20190011\\_0000\\_p000.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/1911/ste_20190011_0000_p000.pdf)
-

- **Demande d'accréditation pour trois diplômes d'État :**
    - **DEASS** : Diplôme d'État Assistant de Service Social
    - **DEES** : Diplôme d'État en Éducateurs Spécialisés
    - **DETS** : Diplôme d'État Éducateurs Techniques Spécialisés.
  
  - **Appel d'offre :**
    - Dépôt d'agrément transitoire : autonome 2018 accordée pour 2018-2019
    - Dépôt des dossiers d'accréditations DEGESIP mai 2018
    - Dépôt (AO DRJSCS-Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes) juin-juillet 2018
  
  - **Résultats :**
    - Double accréditation accordée (retour printemps à l'automne 2019)
  
  - **Places accordées en avril 2019 :**
    - DEASS- 27 : formation initiale
    - DESS- 40 : formation initiale : 25 // formation continue : 15
  
  - **Place accordée en octobre 2019 :**
    - DETS- 20 : formation continue
-

- **Double inscription DUT Carrières Sociales et DE en travail social : DEAS et DEES**
  - **Une organisation en 4 UE sur 6 semestres en correspondance avec les Domaines de formation et compétences de la certification RNCP. 180 ects- Grade Bac +3. niveau 6**
  - **Niveau d'accès à la formation :**
    - **Année 1 :** Bac - Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit RNCP (au moins au niveau IV,3) Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.
    - **Année 2- Parcours personnalisés de formation allègement :** L+1, DUT Carrières Sociales année 1, Diplômes d'État Moniteur Éducateur, Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Économie Sociale et Familiale, année 1.
    - **Année 3 : - Parcours personnalisés de formation allègement :** DUT Carrières Sociales option AS-ES, au titre de la VES, VAE - titulaires d'un diplôme d'État du travail social, de même niveau (diplôme d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale), (BTS) en Économie Sociale et Familiale, DEJEPS option animation sociale, licence ou d'un Master
    - « Le chef de département établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission d'admission mentionnée à l'article D. 451-28-6 du CASF, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie ».
-

## ▪ **Diplôme : Diplôme d'État d'Assistant du Service Social**

---

### ▪ **DEASS-Formation initiale**

- **Profession** : Assistante du service social
  - **Volume horaire de la formation** : 1740 heures d'enseignements théoriques & formation pratique 52 semaines (1 820 heures)
  - **Période de la formation** : 6 semestres sur 3 ans
  - **Certification- RNCP : 2517**
- **DUT Carrières sociales + année 3 : Année 3 : S5-S6- volume annuel** : 320h d'enseignement - **période de stage** : 22 semaines de stage (560h).

### ▪ **Quatre Unités d'Enseignement**

- UE 1 : Individu et société
- UE 2 : Fondements méthodologiques
- UE 3 : Découverte professionnelle
- UE 4 : Environnement institutionnel

### ▪ **Quatre domaines de compétences de certifications professionnelles :**

- DC 1 - Intervention professionnelle en service social
- DC 2 – Expertise sociale
- DC 3 – Communication professionnelle en travail social
- DC 4 – Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles

### ▪ **Huit blocs de compétences au niveau grade Bac 3**

- Bloc n° 1 : Intervention sociale individuelle
  - Blocs n° 2 : Intervention sociale collective
  - Bloc n° 3 : Diagnostic social territorial
  - Bloc n° 4 : Analyse de l'environnement social, familial et territorial
  - Bloc n° 5 : Expression et communication écrite et orale
  - Bloc n° 6 : Communication professionnelle en travail social
  - Bloc n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels
  
  - Bloc n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires
-

## ▪ Diplôme : Diplôme d'État Educateur Spécialisé

---

### ▪ DEES-Formation initiale

- **Profession** : Educateur Spécialisé
  - **Volume horaire de la formation** : 1740 heures d'enseignements théoriques & formation pratique 52 semaines (1 820 heures)
  - **Période de la formation** : 6 semestres sur 3 ans
  - **Certification- RNCP : 2348**
- **DUT Carrière Sociales + année 3**
  - **Année 3 : S5-S6- volume annuel : 230h – période de stage : 24 semaines**

### ▪ Quatre Unités d'Enseignement

- UE 1 : Individu et société
- UE 2 : Fondements méthodologiques
- UE 3 : Découverte professionnelle
- UE 4 : Environnement institutionnel

### ▪ Quatre domaines de compétences de certifications professionnelles :

- DC1- La relation éducative spécialisée
- DC2 - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés
- DC 3 - Travail en équipe pluri-professionnelle et communication professionnelle
- DC 4 - Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et inter-institutionnelles

### ▪ Huit blocs de compétences au niveau grade Bac 3

- Bloc n°1 : Construction de la relation éducative
  - Bloc n° 2 : Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif
  - Bloc n°3 : Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif
  - Bloc n° 4 : Conception et conduite d'un projet éducatif
  - Bloc n° 5 : Expression et communication écrite et orale
  - Bloc n°6 : Communication professionnelle en travail social
  - Bloc n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels
  - Bloc n°8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires
-

- **Effectifs :**
    - DEAS : effectif 28 DUT / an par option en DUT puis 27 en année 3 DEAS,
    - DEES : effectif 28 DUT / puis 25 en année 3 DEES
  
  - **Responsables de formation et du diplôme**
    - DEES & DUT option ES : Karen Toquet, année 3 & Joanna Cohen
    - DEAS & DUT option AS : Xavier Roth, Nasima Moujoud & Véronique Blanc (année 3)
  
  - **Conseils de perfectionnement sur les filières à l'IUT2 et membre du Conseil de perfectionnement UGA sur les métiers du social.**
  
  - **Coût de la formation : inscription universitaire + 30 euros d'inscription au DE.**
  
  - **En partenariat avec le Conseil Régional Aura (subvention annuelle).**
-

## ▪ DEES

- **Profession** : Éducateur Spécialisé
- **Volume horaire de la formation** : 1450 heures d'enseignements théoriques & formation pratique 60 semaines de stage
- 180 ects- Grade Bac +3
- **Certification- RNCP : 2348**

## ▪ Quatre Unités d'Enseignement

- UE 1 : Environnement institutionnel
- UE 2 : Individus et sociétés
- UE 3 : Fondements méthodologiques
- UE 4 : Communication

## ▪ Quatre domaines de compétences de certifications professionnelles :

- DC1- La relation éducative spécialisée
- DC2 - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés
- DC 3 - Travail en équipe pluri-professionnelle et communication professionnelle
- DC 4 - Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et inter-institutionnelles

## ▪ 2 Parcours :

### ▪ **Parcours 1 : Apprentissage – post bac.**

- Période de la formation : 6 semestres
- Durée de la formation : 3 ans
- Formation : effectif 15

### ▪ **Parcours 2 : FC**, contrat de professionnalisation, alternance. Allègement de parcours

- Période de la formation : 4 semestres
  - Durée de la formation : 2 ans
  - Formation : effectif 15
-

# Formation tout au long de la vie & par la voie de l'apprentissage : Diplôme d'État Éducateurs spécialisés

---

## ▪ Niveau d'accès à la formation :

- **Année 1** Bac - Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit RNCP (au moins au niveau IV,3) Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.
- **Année 2- Parcours personnalisés de formation allégement** : L+1, DUT Carrières Sociales année 1, Diplômes d'État Moniteur Éducateur, Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Économie Sociale et Familiale, année 1.
- **Année 3 : - Parcours personnalisés de formation allégement** : DUT Carrières Sociales option AS-ES, au titre de la VES, VAE - titulaires d'un diplôme d'État du travail social, de même niveau (diplôme d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale), (BTS) en Économie Sociale et Familiale, DEJEPS option animation sociale, licence ou d'un Master

## ▪ **Responsables de la formation et du diplôme**

- DEES- : Aurélie Eymard

## ▪ **Conseils de perfectionnement sur les filières à l'IUT2 et membre du Conseil de perfectionnement UGA sur les métiers du social.**

## ▪ **Coût de la formation**

- Tarif horaire : 10,50 euros / h
  - Coût annuel : base sur 400 h – 4 200 euros
  - Pas d'exonération
-

*Marc ODDON : Félicitations pour le travail qui a été fait. Peu d'universités ont 3 diplômes d'Etat prenant en compte des entrées en formation tout au long de la vie, et écrits en blocs de compétences. La responsabilité de l'universitarisation est une réussite au niveau régional.*

*Virginie ZAMPA : Quelle est la relation entre ces formations et l'Institut de Formation en Travail Social (IFTS) ? Concurrence ou partenariat ?*

*Sophie LOUARGANT : L'IFTS et l'Ecole Santé Social Sud Est (ESSSE) de Valence ont conventionné avec l'UGA. Nous sommes partenaires autour du Conseil de perfectionnement. Par ailleurs, tout un travail a été mené concernant l'accréditation, l'UGA ayant été en charge de valider le grade bac+3 de l'IFTS et l'ESSSE Valence avant envoi des maquettes à la DGESIP. Nous nous concertons au sujet des épreuves du diplôme d'Etat.*

## - Délibérations -

### *Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021*

La mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé à compter de 2020/2021 est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	7
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé à compter de 2020/2021.

## - Délibérations -

### *Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021*

La mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue à compter de 2020/2021 est soumise au vote.  
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	7
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue à compter de 2020/2021.

## - Délibérations -

### *Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021*

La mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social à compter de 2020/2021 est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	7
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social à compter de 2020/2021.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**  
*→ Par Jean-François REDON*
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**
- 12. Questions diverses**

# Tarifs Formation initiale

UFR	INTITULÉ FORMATION	Tarifs FI 2019-2020	Tarifs FI 2020-2021	Commentaires
LLASIC	Master 1 Information et communication parcours communication et management à l'international	5 001, 90 €	5 146 €	5 146 € de prestations et supports pédagogiques (+ droits nationaux) Augmentation liée au coût de fonctionnement de la formation.
LLASIC	Master 2 Information et communication parcours communication et management à international	3 621,90 €	3 766 €	3 766 € de prestations et supports pédagogiques (+ droits nationaux) Augmentation liée au coût de fonctionnement de la formation.
TOUTES LES COMPOSANTES/ DEFI	Dispositif InterVal : étudiant sportif de haut niveau (sport d'hiver niveau international)	800 €	800 €	(+ droits nationaux) Ces frais comprennent un accompagnement par un enseignant coordonnateur de l'UGA qui organise un accompagnement personnalisé, des cours asynchrones par enseignant de l'UGA, du tutorat emploi étudiant, l'accès à des ressources numérisées spécifiques (cours + prise de notes), l'accès à des infrastructures sportives sur des créneaux réservés, et possibilité d'accès à des soins en kinésithérapie ainsi qu'un accompagnement pour la recherche de logement. Dans la plupart des situations ce montant est subventionné (partiellement ou totalement) par les directions régionales des sports/agence nationale du sport, à la demande de l'étudiant.

# - Délibérations -

## *Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale*

Les évolutions des tarifs de formation initiale sont soumises au vote.  
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	7
Nombre de votants	35
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les évolutions des tarifs de formation initiale.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020
3. Présentation du dispositif AED-prepro
4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021
5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres
6. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021
7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021
8. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021
9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale
10. **Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**  
→ Par Pierrick BEDOUCH, Martin OUDART et Jean-François REDON
11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges
12. Questions diverses

# Emplois étudiants de l'Université Grenoble Alpes

**Campagne 2021**



# Un dispositif encadré par décret

## Textes applicables :

Articles L811-2 et D811-1 du code de l'éducation

## 8 types d'emploi :

- 1° Accueil des étudiants ;
- 2° Assistance et accompagnement des étudiants handicapés ;
- 3° Tutorat ;
- 4° Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- 5° Appui aux personnels des bibliothèques et des autres services ;
- 6° Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ; actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable ;
- 7° Aide à l'insertion professionnelle ;
- 8° Promotion de l'offre de formation.

## Cumul de contrats :

Au cours de la même année universitaire, un étudiant peut conclure plusieurs contrats étudiants, avec un même établissement ou avec des établissements différents, dans la limite de la durée effective de travail fixée à l'article D. 811-3.

## Une durée encadrée :

- Une période maximale de 12 mois entre le 1er sept de l'année N et le 31 août de l'année N+1
- Une durée effective de travail : 670 heures entre le 1er septembre et le 30 juin / 300 heures entre le 1er juillet et le 31 août

# Calendrier campagne 2021

11 mai

- Lancement de la campagne

11 mai  
-  
5 juin

- Remontée des demandes pour P1/P2/P3 2021 via la plateforme dédiée

Mi-juin

- Comité EE

9 juillet

- Vote en CFVU et notification de l'arbitrage

Automne

- Remontée du budget masse salariale 2021
- Publication des offres à destination des étudiants via la plateforme

# 2 niveaux de priorité pour refléter la politique de l'UGA

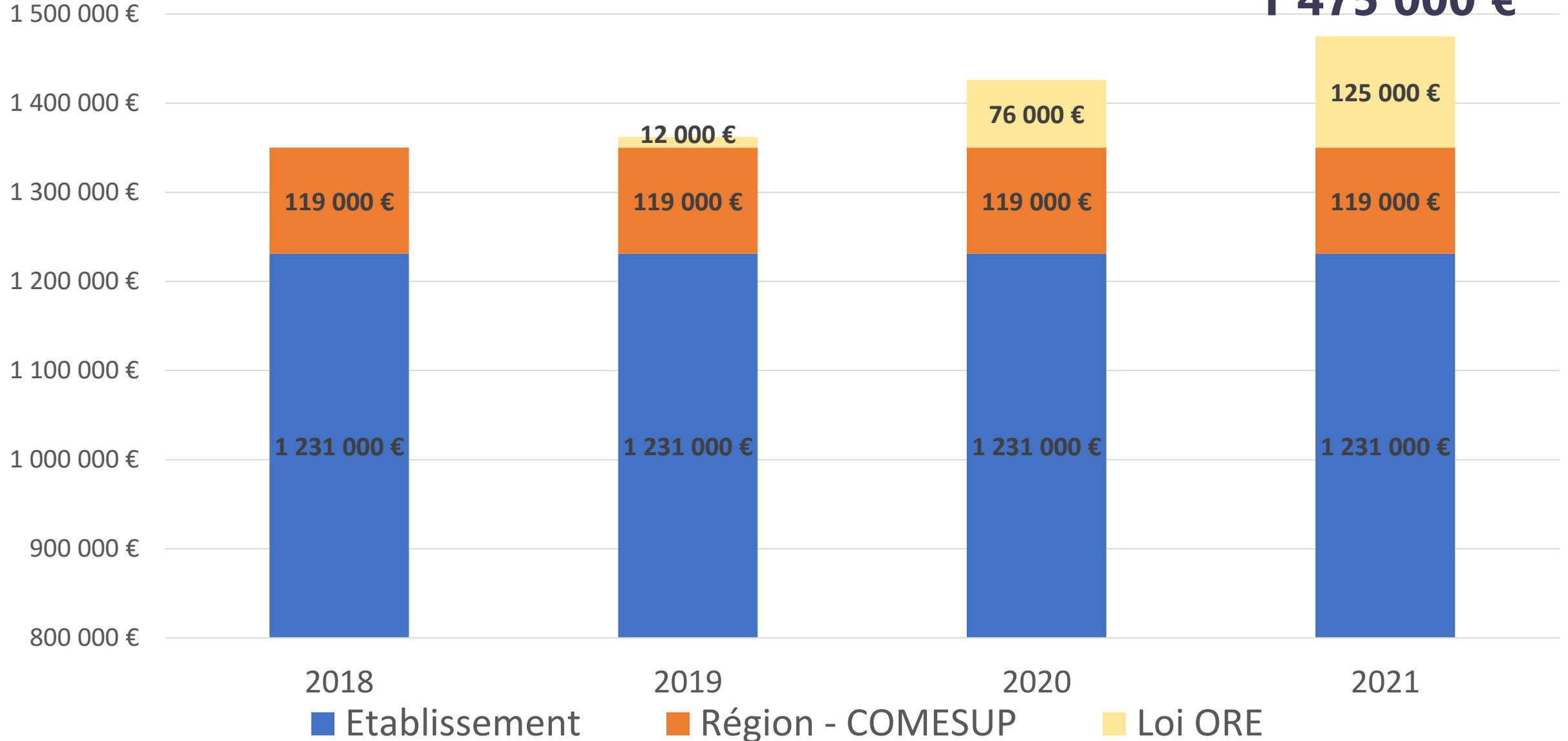
## Maintien des priorités 2020 pour 2021

Type d'emploi	Taux brut	Taux chargé*	Priorité
Assistance et accompagnement des étudiants handicapés	12,13 €	17,09 €	Priorité 1
Appui aux personnels des bibliothèques et des autres services	12,13 €	17,09 €	Priorité 1
Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies	18,49 €	26,04 €	Priorité 1
Tutorat	18,49 €	26,04 €	Priorité 1
Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ; actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Accueil des étudiants	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Aide à l'insertion professionnelle	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Promotion de l'offre de formation.	12,13 €	17,09 €	Priorité 2

*\*Taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020*

# Budget emploi étudiant

1 475 000 €



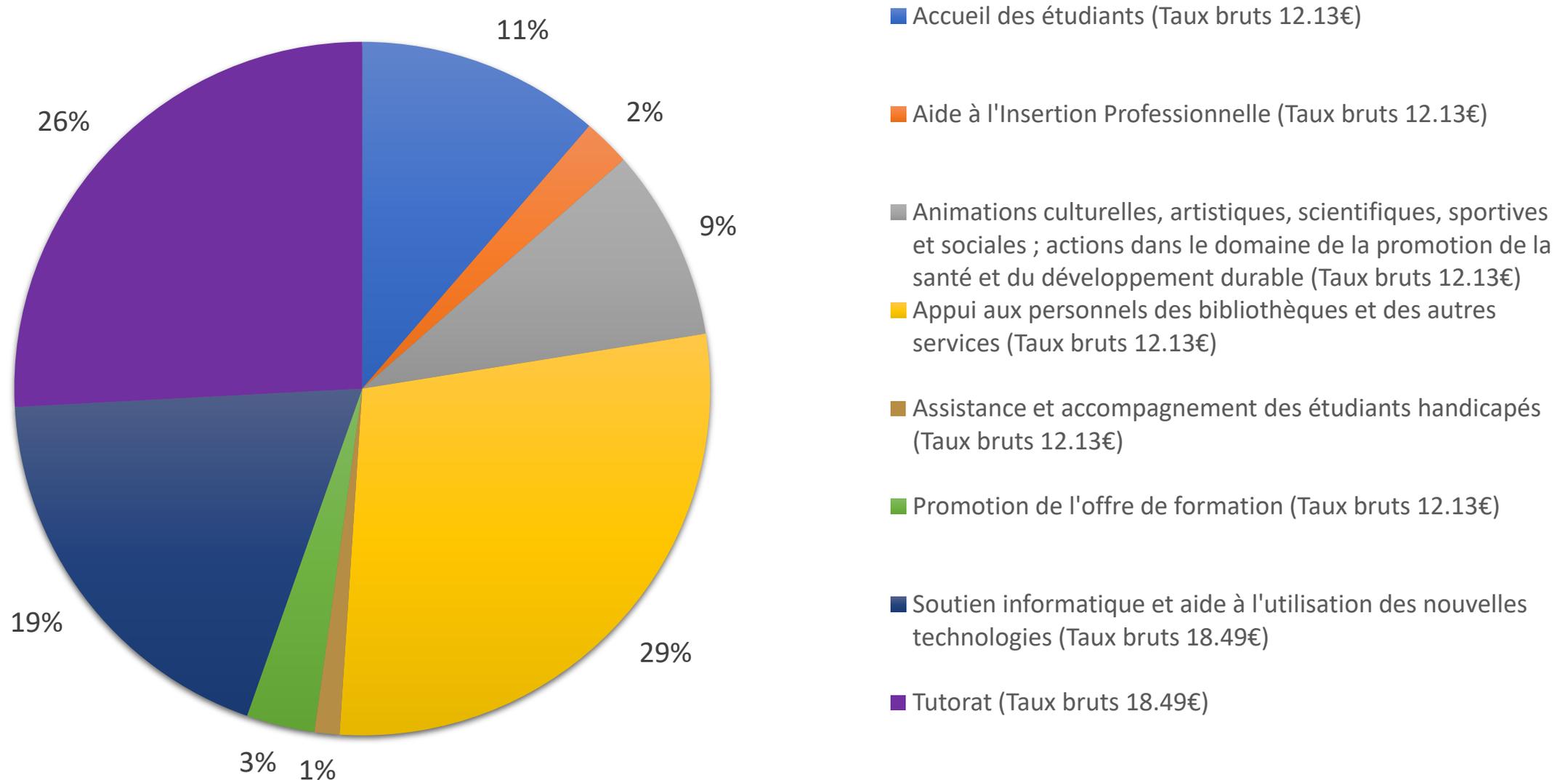
# Demandes exprimées pour 2021

- **1 648 783 €** (1 541 511 € en 2020)
- **164 emplois**
- **77 803 heures**

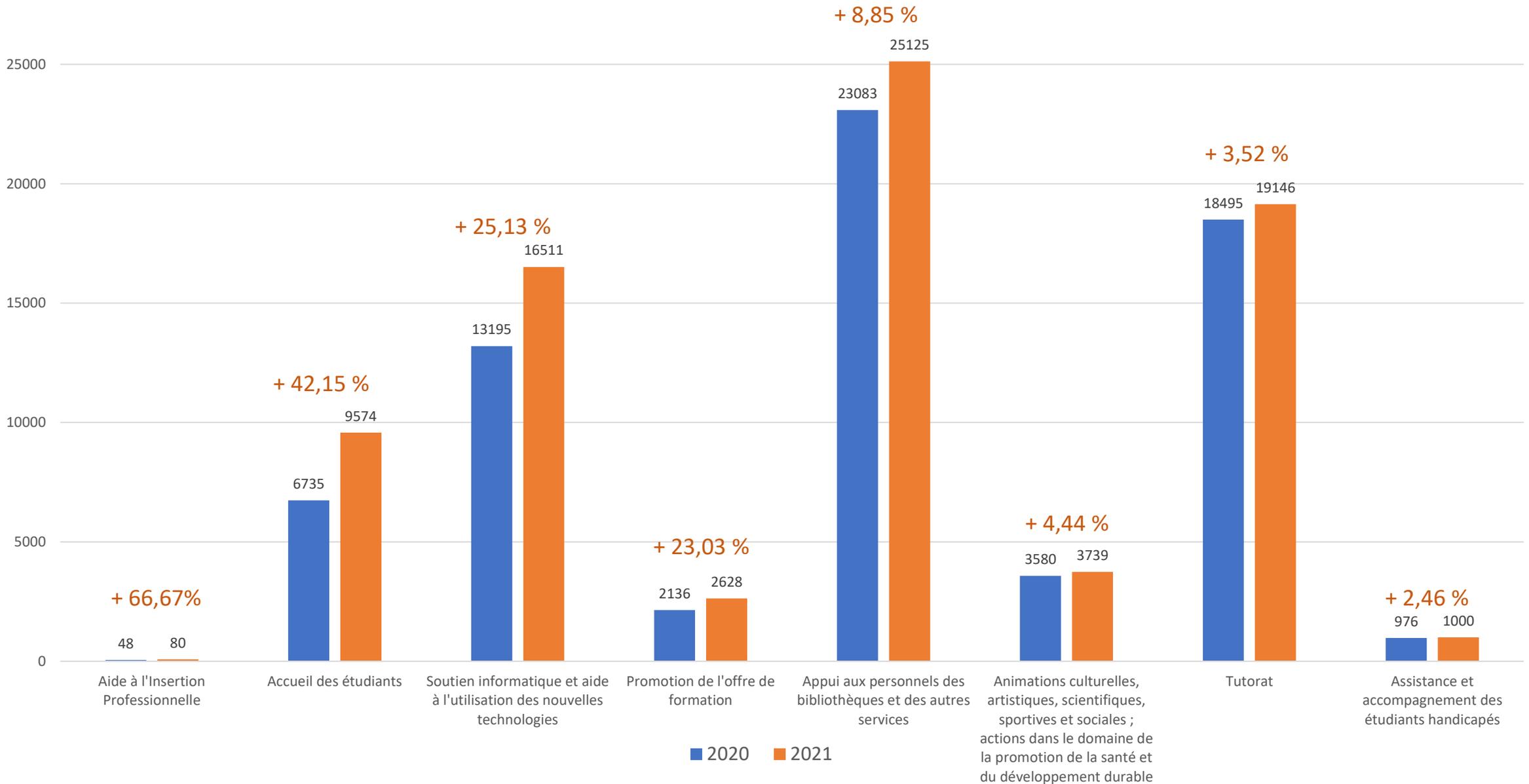
dont 5 emplois exclus car ne correspondant pas au cadre défini par l'article Article D811-1 du code de l'éducation :

- DGD DIT : n°9081 – Assistant-e Coordinatrice de l'université Franco-Italienne
- DGD DIT : n°9087 - Animateur-trice d'événements culturels organisé par l'association INTèGre
- IUT Valence : n°785 - Aide administrative apprentissage
- Mission détention : n°9001 – Emplois étudiants détention
- OSUG : n°5555 - Médiation scientifique autour de la Planeterrella

# Répartition nombre d'heures demandées par types d'emplois - 2021



# Comparaison demandes accordées en C2020 et demandes exprimées en C2021



# Propositions du comité emploi étudiant pour la CFVU

Budget contraint => règles de répartition :

## 1) **Nouvelle structure :**

⇒ **plafonnement à 60% de la demande.**

Maison de la création et de l'innovation (MACI)

## 2) **Structures ayant une augmentation supérieure à 10% :**

⇒ **plafonnement à 50% de l'augmentation.**

DSDA, Direction de la Communication, DCCS, DGD DIT, DGD Formation, DGD SI, Polytech Grenoble, IUT Valence, Mission égalité, SDL, UFR LE, UFR SHS.

## 3) **Ajustement** de tous les emplois **selon la priorité :**

**97,5%** pour les emplois en priorité 1 (97,5% en 2020)

**91%** pour les emplois en priorité 2 (91,5% en 2020)

*Yasmine TOUHAMI : Les rôles des ambassadeurs de la mission Egalité ne sont pas très clairs. Il existe des étudiants « relais égalité » au sein de l'UGA et nous regrettons qu'ils ne soient pas en lien avec cette mission. Nous aimerions qu'il y ait un rapprochement, une mutualisation avant de voter l'augmentation des emplois étudiants pour la mission égalité. Pourquoi le soutien informatique et le tutorat sont-ils mieux rémunérés que les autres emplois ?*

*Jean-François REDON : Les tarifs ont été fixés de sorte à prendre en compte le niveau de compétence et de technicité.*

*Pierrick BEDOUCH : Nous pourrions nous engager dans un travail de réflexion concernant les ambassadeurs de la mission Egalité et les étudiants « relais égalité », et même au-delà de la question des emplois étudiants.*

*Zineb SIMEU-ABAZI : Nous organisons des concours écrits et certains candidats en situation de handicap ont besoin d'un accompagnement. Est-il possible d'obtenir quelques heures d'emplois étudiants pour cela ?*

*Jean-François REDON : Ce type de besoin peut tout à fait donner lieu à des heures d'emplois étudiants. Il faut nous faire remonter la demande.*

*Bernard BRUNET : Pour quelles raisons le budget provenant des financements de la loi ORE est-il en grande augmentation ? Cela va-t-il perdurer dans les années à venir ?*

*Jean-François REDON : Le financement de la loi ORE a vocation à servir un certain nombre d'actions, dont l'accompagnement des étudiants de licence. En 2019, nous avons mobilisé pour la première fois des crédits ORE. On constate que cette mobilisation était relativement faible en 2019 (12 000 €), est devenue plus conséquente en 2020, et devient ambitieuse en 2021 ; en effet, le contexte de la rentrée sera compliqué*

*et nous aurons nécessairement besoin de mettre en place un accompagnement beaucoup plus fort que les années précédentes. Actuellement, il n'y a pas d'engagement pour les années suivantes.*

# - Délibérations -

## *Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants*

La proposition d'attribution des emplois étudiants est soumise au vote.  
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	8
Nombre de votants	34
Voix favorables	30
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition d'attribution des emplois étudiants.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**  
*→ Par Kevin SUTTON, Marc ODDON, Florence COURTOIS, Marc GANDIT*
- 12. Questions diverses**

# Retour sur un processus compliqué

---

- Un processus relancé au mois de février
- Des groupes de travail réunis en mars
- Une restitution prévue en CFVU le 16 avril... reportée au regard des urgences
  
- Un calendrier organisé initialement pour une remontée des maquettes en octobre
- Une date de remontée repoussée une première fois en novembre
- La nécessité de considérer le contexte d'une rentrée singulière : remontée repoussée à fin février

Une démarche engagée pour demander à la DGESIP la possibilité de reporter d'un an le début de l'accréditation pour les mentions qui le souhaiteraient

# Mais un processus qui ne s'est pas interrompu

Dépôt du dossier d'accréditation à l'HCERES le 15 mai

Retours obtenus la semaine dernière : 5 avis défavorables

- 3 Licence Professionnelle (IUT 1)
  - Licence Professionnelle *Installations frigorifiques et de conditionnement d'air*
  - Licence Professionnelle *Métiers du BTP : bâtiment et construction*
  - Licence Professionnelle *Métiers du BTP : génie civil et construction*
- 2 Master (G-INP)
  - Master *Sciences cognitives*
  - Master *Traitement du signal et des images*

# Reprendre la concertation sur le cadrage de la partie basse

---

A la suite des GT de mars : mise en forme des orientations et d'un projet de « kit » pour simplifier le travail des équipes

Aujourd'hui : échanges sur les orientations **pédagogiques** proposées

En septembre : présentation, échanges et vote du cadrage d'ensemble intégrant les aspects de soutenabilité financière.

La base de la réflexion :

- Les textes réglementaires
- Les appropriations UGA votées en CFVU (RDE/MC3)
- L'existant

Objectif central : encourager une plus grande harmonisation des structures des formations UGA (UE créditées de multiples de 3 ECTS par ex)

# Orientations proposées

---

## Ambition générale :

- Consolider la qualité de nos formations
- Harmoniser des organisations héritées très hétérogènes
- Laisser la plus grande initiative possible aux équipes pédagogiques
- Encourager la construction d'une culture de l'interdisciplinarité. Réussir l'équilibre entre:
  - L'ancrage disciplinaire de spécialité des formations
  - La prise en compte de la spécialisation progressive
  - La valorisation de la transversalité à travers le supplément au diplôme
  - L'acquisition de compétences transversales

# Orientations proposées

## Principes généraux :

- Un cadrage plus précis pour les Licences que pour les Masters, jusque dans le nombre d'heures total :
  - entre 1500 et 1600h d'enseignement et d'encadrement pédagogique en Licence ;
  - inscription dans la continuité de l'existant en master, sans hausse du nombre d'heures.
- 1 ECTS = 25 à 30h de travail pour les étudiants
- UE créditées par multiples de 3 ECTS
- ECTS peuvent être portés à l'UE, EC ou BCC
- Le nombre d'ECTS par semestre peut varier de 27 à 33, en respectant le nombre de crédits attendus par type de diplômes

# Orientations proposées

## Appréciation du principe de spécialisation progressive :

- **En Licence**, la finalité est de permettre une réorientation dans le cours du parcours de l'étudiant, notamment à l'issue de l'année de L1. 3 possibilités identifiées :
  - Une organisation en portail pluridisciplinaire (type DLST)
  - Un cursus pluridisciplinaire à l'échelle du cycle (dont les doubles-licences, licence SHA)
  - Une structure en majeure-mineure : la discipline complémentaire représente au moins 9 ECTS sur l'année de L1. La validation des crédits associés et de l'année permet une poursuite d'études dans la formation correspondant à cette discipline en L2.
- **En Master**, la finalité est d'assurer une transition entre les acquis généraux développés en Licence et le thème de spécialisation du parcours. Cela permet d'identifier le socle commun de la mention :
  - Structurer un réel tronc commun à l'échelle de la mention ; nombre d'ECTS laissé à l'appréciation des équipes

# Orientations proposées

---

## Langue ou compétence linguistique

*Des enseignements de ou en langue vivante étrangère*

A minima :

- Licence : 9 ECTS à répartir sur les 6 semestres
- L Pro : un enseignement d'une LVE au cours de l'année
- Master : un enseignement en M1 et/ou en M2

La certification :

- Un décret paru durant le confinement, une mise en place progressive
- Pas de communication du MESRI depuis
- L'affirmation dans le dossier d'accréditation UGA d'un attachement à une certification publique (notamment CLES)

# Orientations proposées

---

## Compétences numériques

- Chaque parcours de formation, quelque soit le cycle, devra permettre aux étudiants.e.s de développer des compétences numériques.
- Au choix des formations, cela pourra prendre la forme d'UE créditée(s) ou d'activités intégrées dans des UE, identifiables pour être inscrites au supplément au diplôme.
- Ces enseignements et activités pourront s'appuyer sur les ressources de la plateforme de service public PIX
- Chaque diplôme comporte dans son supplément un test de positionnement individuel réalisé sur cette plateforme.

# Orientations proposées

---

## Stages/mise en situation professionnelle

- Licence : systématiser la possibilité (stages facultatifs), encourager la possibilité des stages optionnels crédités
- L Pro : stage d'une durée minimale de 12 semaines
- Master : mettre toutes les mentions en conformité avec l'intégration d'un stage obligatoire crédité, d'une durée minimale de 3 mois

# Orientations proposées

---

## Exploration du projet professionnel en Licence

- Au choix des formations, l'enseignement d'exploration du projet professionnel pourra prendre la forme d'une UE créditée ou bien être inscrit au supplément au diplôme. Dans ce cas, il pourra être validé sous forme acquis/non acquis
- Un enseignement identifié dès la L1 qui pourra s'appuyer sur les outils et ressources disponibles sur PROSE

# Orientations proposées

---

## Les UE d'ouverture en Licence

- 9 ECTS à répartir sur les 3 années du cycle
- Une brique semestrielle de 3 ECTS qui peut proposer, entre autres et au choix
  - un enseignement additionnel de langue vivante étrangère
  - un enseignement de sport
  - un ETC (enseignement non disciplinaire, ouvert à toutes les formations qui le souhaitent, ne nécessitant pas de prérequis)
  - un projet collaboratif (Disrupt, Hackathon, ...) qui peut nécessiter des prérequis
  - la reconnaissance de l'engagement étudiant

# Orientations proposées

## Le cas spécifique du dispositif AED Prépro : à partir de la L2

- La formation des enseignants, une mission fondamentale de l'université
- Penser les enseignements crédités d'accompagnement
  - ETC-prépro (premier degré et connaissance du système éducatif)
  - Enseignements relevant de l'exploration du projet professionnel (second degré, découverte de la didactique de la discipline de spécialité)
- Reconnaissance de l'activité en établissement par validation des ECTS dans la formation (au choix) :
  - ECTS associés au stage
  - ECTS associés à l'exploration du projet professionnel (si enseignement d'accompagnement repose sur un ETC-prépro)

# Orientations proposées

## Les Blocs de connaissances et de compétences

*« un BCC vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle ».*

- En **Licence** : 6 à 11 blocs
  - 5 BCC transversaux dans les fiches RNCP
  - 1 à 6 bloc(s) disciplinaire(s)
- En **Master** : 6 blocs max. conseillés
  - 4 BCC transversaux dans les fiches RNCP
  - Blocs spécifiques à chaque parcours : proposition 2 max

# Orientations proposées

---

## Les Blocs de connaissances et de compétences

*Démarche d'accompagnement mise en place*

- Un fichier excel pré-rempli avec les blocs par mention
- Les équipes doivent identifier dans cette trame pour chaque BCC les UE qui y contribuent
- Au moins 1 BCC doit être associé à une activité professionnelle en détaillant les modalités d'évaluation en compétences

*Bernard BRUNET : J'ignorais que l'UGA était un centre de certification PIX. D'après le cahier des charges de PIX, la certification a un coût ; est-ce qu'un tarif est fixé au niveau de l'UGA ?*

*Florence COURTOIS : La convention a été signée très récemment, nous n'avons donc pas encore pu communiquer à ce sujet. On peut obtenir une certification - qui est effectivement payante, mais on peut également obtenir une photographie, un état des lieux. L'ambition est que chacun puisse joindre dans son supplément au diplôme, une photographie de ce qu'il sait faire, sans objectif à atteindre, sans certification, et sans payer.*

*Bernard BRUNET : PIX est un très bon outil pour l'auto-positionnement. J'ai reçu des demandes de la part d'étudiants pour une certification de leur niveau en informatique.*

*Florence COURTOIS : En ce qui concerne le cadrage de la partie basse de l'offre de formation accréditée, seul le positionnement gratuit est prévu. Il faudra étudier la question de la certification, qui ne correspond pas à l'ambition première du cadrage.*

*Yasmine TOUHAMI : Les UE d'ouverture seront une réelle opportunité pour les étudiants de s'épanouir avec des thématiques qui les intéressent. Nous espérons que cela sera appliqué dans l'ensemble des UFR afin de permettre à un grand nombre d'étudiants d'en bénéficier. Nous souhaiterions que ces enseignements délivrent davantage de crédits. Pourquoi ne pas mettre en place des semaines banalisées pour l'ensemble des étudiants afin de favoriser l'interdisciplinarité et permettre de participer à des projets transversaux entre différentes formations ?*

*Qu'est-ce qu'un élément constitutif ?*

*Kevin SUTTON : L'UE est divisée en enseignements. Un enseignement sans crédit associé correspond à une matière et un enseignement avec*

*crédits correspond à un élément constitutif.*

*Yasmine TOUHAMI : Que vont changer les blocs de connaissances et de compétences dans les modalités d'enseignement et d'examen ?*

*Marc ODDON : Le bloc de compétences permet de valider un ensemble de savoir-agir bien défini ; il s'agit d'un atout, notamment en cas d'interruption d'études, et vis-à-vis du monde professionnel qui sera à même de comprendre ce que vous êtes capable de faire en situation. Les unités d'enseignement sont contributives, c'est-à-dire qu'une UE peut contribuer à plusieurs blocs de compétences. Toutefois, la somme des blocs de compétences ne devient pas la façon d'obtenir le diplôme : il s'agit toujours de valider les UE comme le prévoient les règlements des études.*

*Yasmine TOUHAMI : La certification obligatoire en langues pour les licences sera-t-elle à la charge de l'étudiant ?*

*Kevin SUTTON : Je pense que nous pourrons répondre précisément à cette question au début de l'année prochaine.*

*Jean BRETON : Après la soumission de la partie haute de l'accréditation, certaines directions de composante ont reçu des demandes de précisions mais sans indication de délai pour le retour.*

*Kevin SUTTON : A l'exception des avis défavorables émis par le HCERES, il n'y a pas d'observations particulières à faire remonter. Le dossier sera ensuite transmis à la DGESIP avec les avis. Nous allons contacter les directeurs de composante dans les prochains jours pour préciser les modalités de remontée.*

*Jean BRETON : Le nombre d'heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique pour la licence, fixé entre 1 500 et 1 600 heures, est-il supérieur ou inférieur à ce qui se pratique à l'heure actuelle ?*

Kevin SUTTON : Le texte national prévoit au moins 1 500 heures. Dans les faits, nous avons des licences de 1 450 heures et d'autres qui avoisinent les 1 700 heures. En fixant une fourchette de 1 500 à 1 600 heures, nous avons l'ambition d'harmoniser davantage la charge de travail des étudiants.

Thierry PLACETTE : Cette note de cadrage pourrait être l'opportunité d'établir un calendrier universitaire cohérent. Actuellement, les semaines projets ne sont pas banalisées et ne permettent pas aux étudiants de développer des projets. Peut-être faudrait-il n'en retenir qu'une mais la banaliser ? Par rapport à la mise en place d'UE d'ouverture, il faudrait conserver des moments disponibles pour les étudiants. Le jeudi après-midi était traditionnellement dédié au sport, or on constate que les composantes fixent de plus en plus de cours sur demi-journée.

Kevin SUTTON : En tant qu'ancien directeur de composante, je pense qu'il est très compliqué de banaliser une semaine car cela enlèverait toute souplesse dans l'organisation des semestres (en supprimant la 13<sup>e</sup> semaine qui est actuellement la seule marge de manœuvre). Par ailleurs, la banalisation d'une semaine générerait des problèmes de locaux. En revanche, ces semaines projets sont des références dans le calendrier universitaire, et l'absence des étudiants pour participer à une UE d'ouverture est considérée comme excusée, sans plus de justificatif à fournir. Les semaines projet permettent de positionner ces activités pédagogiques que l'on souhaite encourager et qui sont rendues prioritaires. Notre ambition est de continuer à renforcer la visibilité de ce dispositif.

Sylvie MARTIN-MERCIER : Concernant la certification en langues, l'arrêté d'avril n'est pas très clair. Y a-t-il une pression forte sur l'anglais, qui amènerait par exemple des étudiants d'autres langues à passer une certification en anglais ? Les certifications ont un format très particulier, qui implique une préparation. Est-ce que des formations comme LEA et

LLCER devront intégrer ces préparations à la certification ? Par ailleurs, je trouve inquiétant que le diplôme ne semble plus suffire à justifier de la compétence en langues.

Kevin SUTTON : Le réseau des Vice-présidents Formation a fait part de ses réserves, et même de son opposition intellectuelle concernant ce dispositif qui est réduit essentiellement à l'anglais et qui prévoit le recours à des certifications privées sous prétexte de la reconnaissance. Or nous estimons que cette mise en place serait l'opportunité pour développer la reconnaissance d'une certification universitaire française. Les modalités du dispositif demeurent très floues ; la nature de la certification est l'objet de l'appel d'offre lancé par le ministère et pour lequel il n'y a, à ma connaissance, pas de retour. Il n'y a pas une pression très forte pour une mise en place dès l'an prochain.

Marc ODDON : Nous sommes également référent au niveau national pour le Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES), qui concerne plusieurs langues. Je pense que nous devons nous mobiliser cette année afin que la certification en langues ne soit pas assujettie à une entreprise extérieure, en déployant un certificat cohérent, intégré dans les blocs de compétences de façon transversale sur nos licences.

Caroline BERTONECHE : Du côté de la Société des anglicistes de l'enseignement supérieur, il y a également une forte résistance envers ces certifications de langues, et y compris concernant la question de la certification de l'anglais.

Fabienne HANS : Je n'ai pas compris la manière dont les blocs de connaissances et de compétences sont acquis.

Marc ODDON : Le porteur du diplôme peut définir les compensations au sein d'un bloc de compétences ainsi que les attentes pour valider le bloc.

*Par ailleurs, le cadre prévoit que tous les blocs sont attribués lors de la délivrance du diplôme.*

*Fabienne HANS : Cela demande un suivi individuel des étudiants, n'est-ce pas ?*

*Marc ODDON : Tout comme les UE demandent un suivi individuel.*

*Marc GANDIT : Il faut distinguer la licence du master. Les blocs ont des intitulés assez génériques, qui correspondent à de la pré-professionnalisation.*

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2020**
- 3. Présentation du dispositif AED-prepro**
- 4. Approbation de la suppression du parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises en L3 au sein de la mention Informatique (Valence), à compter de 2020/2021**
- 5. Approbation de la création de 2 parcours et des tarifs associés, en 2020/2021 : Parcours international en L3 au sein de la mention Sciences du Langage et du Parcours international Lettres Modernes en L3 au sein de la mention Lettres**
- 6. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021**
- 7. Approbation de la mise en place des 3 années du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé en formation continue, à compter de 2020/2021**
- 8. Approbation de la mise en place de la 3<sup>e</sup> année du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, à compter de 2020/2021**
- 9. Approbation des évolutions des tarifs de formation initiale**
- 10. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants**
- 11. Présentation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation – échanges**
- 12. Questions diverses**

*Suite à la demande qu'avait formulée Yasmine TOUHAMI lors de la séance précédente, Caroline BERTONECHE indique que l'équipe présidentielle a conscience de l'impératif de s'assurer que chacun puisse avoir un masque à la rentrée prochaine, notamment les étudiants précaires.*

**La séance est levée à 19h35.**

# Annexes

- 1 – RD du 24 juin 2020
- 2 – Suppression du parcours MIAGE
- 3a – Création parcours Sciences du langage
  - 3b – Enseignements
  - 3c – Annexe financière
  - 3d – Création parcours Lettres
    - 3e – Enseignements
    - 3f – Annexe financière
- 4a – Création 3<sup>e</sup> année DEES
  - 4b – RDE
  - 4c – MCC
- 5a – Création des 3 années DEES en FC
  - 5b – RDE
  - 5c – MCC parcours en 2 ans
  - 5d – MCC parcours en 3 ans
- 6a – Création 3<sup>e</sup> année DEAS
  - 6b – RDE
  - 6c – MCC semestre 5
  - 6d – MCC semestre 6
- 7 – Tarifs FI

# ANNEXE 1

Le relevé de décisions de la CFVU du 24 juin 2020 est disponible sur le site intranet

# ANNEXE 2

**Année universitaire concernée : 2020-2021**

**Date de la demande : 24/01/2020**

**Demande effectuée par :**

Nom : VERDIER

Prénom : Christine

Fonction : Directrice de l'UFR

**Composante : IM<sup>2</sup>AG et Département Sciences Drôme Ardèche**

Département (*le cas échéant*) :

**Domaine de la formation (*ALL – DEG – SHS – STS*) : STS**

**Diplôme (*Licence/LPro/Master*) : Licence**

**Mention de diplôme : INFORMATIQUE**

**Intitulé du parcours : Parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises**

**Site Valence**

En :  L3

**Date de présentation en Conseil de composante : 26/03/2015**

**Éléments de contexte de la demande :**

***Raisons qui motivent la suppression du Parcours***

Après concertation(s) avec :

- l'ancien directeur du DSDA et responsable de la L3 Miage Valence, Mr Gilles Sérasset,
- le directeur de la mention MIAGE, Mr Cyrille Desmoulins,
- le responsable du M1 Miage (Fabrice Jouanot),
- la direction actuelle du DSDA, Mr Jean-Pierre Léauté,
- la commission formation de l'UFR IM2AG (novembre 2019),
- la direction de l'UFR IM2AG,
- la VP CFVU (Nicolas Lesca) et la DGD FVU (Jean-François Redon) (novembre 2019),

Il a été décidé de fermer le parcours de licence Miage sur le site de Valence pour les raisons suivantes :

- 1) Depuis son ouverture, le parcours n'a jamais atteint les objectifs attendus (une vingtaine d'étudiants par an). Dans les 20 Miage de France, les effectifs de licence Miage sont autour de 50 à 60 étudiants en moyenne.
- 2) Gilles Sérasset ayant transmis la direction du DSDA à JP Léauté ne souhaitait plus être responsable de la licence Miage à Valence et il était difficile de lui trouver un successeur (les EC et E du site de Valence ont des charges administratives et pédagogiques déjà lourdes)
- 3) Nous souhaitons ouvrir le master 1 Miage en apprentissage pour répondre aux besoins des étudiants et du marché (en conservant un parcours « classique ») dans le cadre du PIA FTLV (FC).

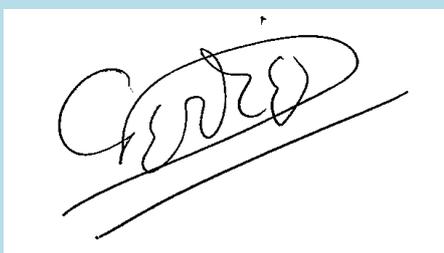
En conséquence, nous avons décidé : 1) de fermer le parcours L3 Miage à Valence, 2) d'ouvrir dès sept 2020 un parcours en apprentissage du M1 Miage à Grenoble et 3) si les critères de réussite sont positifs, un parcours de L3 Miage

en apprentissage à Grenoble en 2021 ou 2022.

Cette décision a plusieurs avantages :

- Rapatrier les forces pédagogiques à Grenoble où nous maîtrisons l'offre de formation,
- Etre en phase avec les besoins du marché grenoblois et valentinois (forte demande des entreprises pour un apprentissage sur les 2 années de master).
- Etre en phase avec la demande croissante des étudiants d'être financés durant leurs études.

Fait à Grenoble, le 24 janvier 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. B...', is written over two horizontal lines. The signature is cursive and somewhat stylized.

# ANNEXES 3

X CREATION

MODIFICATION

**Année universitaire concernée:** 2020-2021

Date de la demande : 10 mars 2020

**Composante : UFR LLASIC**

Département (le cas échéant) : Sciences du Langage

**Responsable pédagogique du projet : Marie-Agnès Cathiard**

**Référent administratif et fonction : Cedric Laurent, responsable de la Scolarité**

**Domaine de la formation** (ALL – DEG – SHS – STS) : ALL

**Diplôme (Licence/LPro/Master) : Licence**

**Mention de diplôme : Sciences du langage**

**Intitulé du parcours : Parcours international**

**En :** L1 (validation) L2 (validation) L3 X M1  M2

**Date de validation en Conseil de composante :** 25 mars 2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU) **Fournir l'extrait du relevé de décision**

## Éléments de contexte de la demande :

**Objectifs de la formation (pour une création)**

**Ou s'il s'agit d'une demande de modification dans un parcours, en indiquer les raisons.**

*Dans le cas de modification(s) dans un parcours, toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.*

Le parcours international Sciences du Langage de la Licence Sciences du Langage s'inscrit dans le cadre d'un Double diplôme, institué actuellement par une convention avec l'Université Normale de l'Anhui (AHNU, Chine) mais qui pourra être étendu à d'autres partenariats avec d'autres universités étrangères. Le but est, pour les étudiants de ce programme, d'obtenir un double diplôme sur le modèle chinois du « 2+2 » (le Benke étant en 4 ans). En 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> année du Benke, ils étudient la langue française de façon intensive, les bases de la littérature française, ainsi que des cours transversaux (666 h en 1<sup>e</sup> année et 701 h en 2<sup>e</sup> année). Avant d'entrer en 3<sup>e</sup> année de Licence en France (puisque la Licence est en 3 ans, non en 4 comme le Benke), ils suivent une année de DU de mise à niveau (DU International LLASIC, créé en 2019), qui leur permet d'acquérir les bases disciplinaires des sciences du langage (en suivant l'UE Sciences du langage), ainsi qu'un renforcement linguistique au CUEF (pour obtenir le B2 DELF). L'année de DU à l'UGA, non créditée dans le cursus français, est validée par l'université d'origine comme 3<sup>e</sup> année du Benke. Ces étudiants admis au DU et ayant validé un niveau B2 en français peuvent poursuivre en L3 Sciences du langage parcours international, parcours renforcé permettant aux étudiants internationaux (avec l'université d'origine desquels un accord de Double diplôme aura été contracté) de valider une Licence de

Sciences du Langage, comprenant un module orienté sur l'enseignement du Français Langue Etrangère. Les étudiants de ce parcours international bénéficieront de TD de tutorat spécifiques pour les cours fondamentaux. Ils suivront de plus, durant les deux semestres, des enseignements en didactique du français langue étrangère.

A l'issue de la validation de la L3 Sciences du langage Parcours international, les étudiants pourront, selon leurs projets et le niveau atteint en langue (niveau C1 en français requis) et dans les contenus disciplinaires, poursuivre leurs études en candidatant en master Didactique des Langues (parcours FLES en particulier) ou en master Sciences du Langage.

**Publics concernés (FI, FC)  
Et effectif attendu par public**

FI : 15  
FC : 0

**Modalités (présentiel, EAD...)**

Présentiel  EAD  
 Autres précisez

Les capacités d'accueil en L1 Sciences du langage ont été réduites en 2018 de 151 à 120, précisément pour permettre l'accueil d'étudiants internationaux en plus des étudiants locaux. En L3, le nombre d'étudiants est réduit par rapport à celui de la L1. Les droits spécifiques acquittés par les étudiants du parcours international permettent de financer les heures de tutorat prévu et si besoin, de créer un TD supplémentaire dans certains cours (en fonction également du nombre d'étudiants Erasmus accueillis, variable d'une année à l'autre). Les effectifs de L3, environ 50 étudiants locaux, correspondent à 2 TD moyennement remplis. Les 15 étudiants du parcours international devraient pouvoir s'y insérer harmonieusement.

**Pour une création et si vote  
des capacités d'accueil :  
Capacité au Parcours**

**Demande postérieure au vote  
du CA, cette capacité a-t-elle  
été comptabilisée, au niveau  
de la Mention, dans celle votée**

OUI  NON

**Demande antérieure aux  
remontées des capacités  
d'accueil pour vote au CA**

## Présentation de l'équipe pédagogique

**Potentiel EC et enseignants participant à la formation**

**Une douzaine d'enseignant.e.s chercheur.e.s**

**Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation**

**Le parcours est surtout conçu comme un renforcement dans les fondamentaux de la discipline, mais certains professionnels pourront intervenir ponctuellement dans certains cours ou dans le module FLE**

## Organisation pédagogique

**Composition des enseignements**

Compléter et joindre l'annexe : F\_DGDF\_enseig\_creat\_parcours\_202001V2 et/ou fournir le tableau des MCC

**Volume horaire de la formation :**

Semestre 1 : 240h  
Semestre 2 : 240h

**Lieu(x) de la formation**

Total : 480 h  
Université Grenoble Alpes

## Partenariats/Internationalisation

**Co-accréditation ou partenariat avec d'autres établissements (français), lesquels**

**Internationalisation de la formation. Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement**

ANHUI Normal University (ANHU, Chine)  
Partenariat de double diplôme de Licence.

**La DGD DIT devra-t-elle être associée**

Oui  Non

## Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :

Non

Oui

Expliquer le coût supplémentaire induit, joindre une annexe chiffrée si nécessaire :

Coûts des TD de tutorat spécifique. Coût de dédoublements de TD si nécessaire (impossible à prévoir a priori, l'effectif global dépendant du taux de réussite de nos étudiants locaux, et du nombre d'étudiants Erasmus). Le tarif facturé comprend donc l'éventualité de dédoublements pour certains TD, ainsi que les frais de gestion administrative, les heures d'encadrement pédagogique du parcours, et les frais des missions pour se rendre dans le pays partenaire et assurer le pré-recrutement des étudiants.

**Tarif formation initiale : 4538 €** (5500 € prévus par la convention - 700 € directement versés au CUEF pour le cours intensif d'été - 92 € CVEC – 170 € de droits nationaux).

**Tarif Formation continue :**

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /

NOM :

PRENOM :

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini :      Oui       Non

**Année Universitaire : 2020-2021**
**Composante : LLASIC**
**Diplôme (Licence, Lpro, Master) : Licence**
**Domaine : ALL**
**Mention(s) : Sciences du Langage**
**Intitulé Parcours-type envisagé : Parcours international**
**En**

L1	L2	L3	X
----	----	----	---

M1

M2

**Responsable pédagogique : Marie-Agnès Cathiard**

Intitulé de l'UE <small>(le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)</small>	Intitulé de la formation de rattachement <small>(le cas échéant)</small>	Nature de l'UE	ECTS	NOMBRE D'HEURES		
				CM	TD	TP
<b>semestre 1</b>						
UE1 : Systèmes et structures linguistiques LI		O	9			
-EC : Morphosyntaxe	L3 mention SDL		3		24	
-EC: Perception de la parole	L3 mention SDL		3		24	
-EC : TD spécifique (18h)	à créer		3		18	
UE2 : Pratiques et corpus LI		O	4,5			
-EC: Linguistique textuelle	L3 mention SDL		3	12	12	
-EC : TD spécifique (9h)	à créer		1,5		9	
UE3 : Langues et sociétés LI		O	7,5			
-EC : pragmatique et analyse d'interactions	L3 mention SDL		3		24	
-EC: Linguistique de terrain	L3 mention SDL		3		24	
-EC : TD spécifique (9h)	à créer		1,5		9	
Module FLE LI		O	9			
- EC : FLE - initiation à la didactique du FLE	OFC L3		3		24	
- EC : Apprentissage d'une langue nouvelle	Service des Langues		3		24	
- EC : Initiation à la Linguistique du FLE	OFC L3		3		24	
- TD spécifique (12 h)	à créer		0		12	
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>			<b>30</b>	<b>12</b>	<b>228</b>	<b>0</b>
<b>semestre 2</b>						
UE1 : Systèmes et structures linguistiques LI		O	8,5			
-EC : Histoire des idées linguistiques	L3 mention SDL		3		24	
-EC: Syntaxe générale et française	L3 mention SDL		3		24	
-EC: TD spécifique (16h)	à créer		2,5		16	
UE2 : Langues et sociétés LI		O	8,5			
-EC: Diachronie des langues romanes	L3 mention SDL		3		24	
-EC : Sociolinguistique	L3 mention SDL		3	12	12	
-EC: TD spécifique (16h)	à créer		2,5		16	
-UE3 : Pratiques et corpus LI		O	4			
-EC : Intégration multimodale de la parole	L3 mention SDL		3		24	
-EC: TD spécifique (8h)	à créer		1		8	
Module FLE LI		O	9			
- EC : Approches de la littérature dans l'enseignement du FLE	OFC L3		3		24	
- EC : Méthodologie du rapport d'apprentissage d'une langue étrangère	OFC L3		3		24	
- EC : Option libre	OFC ou SET		3		24	
TD spécifique (8 h)	à créer				8	
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>			<b>30</b>	<b>12</b>	<b>228</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL FORMATION</b>				<b>24</b>	<b>456</b>	<b>0</b>

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION			
<i>Zones à renseigner</i>	<b>Parcours International en L3 mention Sciences du Langage - UFR LLASIC</b>	Nombre de stagiaire	<b>15</b>
	Nombre contrat pro	0	Tarif fc
	Nombre de FC	0	Tarif fc
	Nombre d'étudiant	11	DROIT ANNUEL SCOL
	Nombre heures apprenants	480	TTARIF SPECIFIQUE
<b>RECETTE FC</b>			<b>0 €</b>
<b>RECETTE FI</b>			<b>0 €</b>
<b>AUTRES RECETTES</b>			<b>49 918 €</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL</b>			<b>49 918 €</b>
<b>COÛTS DIRECTS</b>			
<b>COÛTS Enseignement Heures de formation</b>	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure	Coût total des heures de formation
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations). 96 h TD spécifiques + 96 h de dédoublements éventuels de 4 TD	192	43 €	8 256 €
Heures CM (=TD*1,5)	0	65 €	0 €
			0 €
<b>CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT</b>			
<b>Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat</b>			
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA) (24H DETU LICENCE+ 12H COORDINATION INTERNATIONALE répartie entre SCL et LM)	18	54 €	972 €
Heure TD Enseignant (HC)	0	43 €	0 €
Heure TD vacataire		59 €	0 €
<b>Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique FC</b>			
Heure CAT A par stagiaire		34 €	
Heure CAT B par stagiaire		28 €	
Heure CAT C par stagiaire		23 €	
Coût moyen Biatos par stagiaire	320	28 €	8 808 €
Autres (honoraires de formation...)			0 €
<b>Charges directes de la composante (Pack1)</b>			
Charges directes de masse salariale adm et financière			
Charges directes de fonctionnement			
<b>Autres charges directes DFCA</b>			
Charges directes de masse salariale			0 €
Charges directes de fonctionnement			0 €
<b>TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>			<b>18 036 €</b>
<b>COÛTS SPECIFIQUES</b>			
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			500 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			500 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtel Missions enseignantes)			3 000 €
- Autres frais spécifiques (Sorties culturelles, événements...)			8 000 €
<b>TOTAL COÛTS SPECIFIQUES</b>			<b>12 000 €</b>
<b>I - TOTAL COÛTS DIRECTS</b>			<b>30 036 €</b>
<b>II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES" (Pack 2 - 25% des recettes = prl FC / Pack 1 - 10 % des recettes = prl VPCA)</b>			
			<b>7 488 €</b>
<b>III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)</b>			
			<b>37 523 €</b>
<b>MARGE SUR COÛTS COMPLETS</b> (doit être > 0)		<b>24,8%</b>	<b>12 395 €</b>

Pour les formations en FI, s'ajouteront les frais systématiques (FSDIE, BU, santé,...)

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	2 502 €
dont coûts directs	2 002 €
dont coûts indirects	499 €
Coût complets de l'heure de formation	5,21 €
Marge sur coûts directs	1 325 €
Marge sur coûts complets	826 €
Nombre minimum de stagiaires	#DIV/0!

X. CREATION

MODIFICATION

**Année universitaire concernée:** 2020-21

Date de la demande : 10 mars 2020

**Composante : UFR LLASIC**

Département (le cas échéant) : Lettres

**Responsable pédagogique du projet : Françoise Leriche**

**Référent administratif et fonction : Cédric Laurent, responsable de la Scolarité**

**Domaine de la formation** (ALL – DEG – SHS – STS) : ALL

**Diplôme (Licence/LPro/Master) : Licence**

**Mention de diplôme : Lettres**

**Intitulé du parcours : Parcours International Lettres Modernes**

**En :** L1 (validation) L2 (validation) L3 X M1  M2

**Date de validation en Conseil de composante :** 25 mars 2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU) **Fournir l'extrait du relevé de décision**

## Éléments de contexte de la demande :

**Objectifs de la formation (pour une création)**

**Ou s'il s'agit d'une demande de modification dans un parcours, en indiquer les raisons.**

*Dans le cas de modification(s) dans un parcours, toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.*

Le parcours international Lettres modernes de la Licence Lettres s'inscrit dans le cadre d'un partenariat de Double diplôme, actuellement institué par une convention avec l'Université Normale de l'Anhui (AHNU), modèle partenarial qui a vocation à se développer avec d'autres universités étrangères quand le modèle sera bien rôdé. Le but est, pour les étudiants de ce programme, d'obtenir un double diplôme sur le modèle « 2+2 » (le Benke chinois étant en 4 ans, et les premiers cycles d'un grand nombre d'universités étrangères). En 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> année du Benke (ou du premier cycle de l'université d'origine), ils étudient la langue française de façon intensive, les bases de la littérature française, ainsi que des cours transversaux (666 h en 1<sup>e</sup> année et 701 h en 2<sup>e</sup> année). Avant d'entrer en 3<sup>e</sup> année de Licence en France (puisque la Licence française est en 3 ans), ils suivent une année de DU de mise à niveau (DU International LLASIC, créé en 2019), qui leur permet d'acquérir les bases disciplinaires des méthodologies littéraires françaises (en suivant l'UE Lettres), ainsi qu'un renforcement linguistique au CUEF (pour obtenir le B2 DELF). L'année de DU à l'UGA, non créditée dans le cursus français, est validée comme 3<sup>e</sup> année du Benke (ou 3<sup>e</sup> année dans tout premier cycle en 4 ans). Ces étudiants admis au DU passent ensuite en L3 Lettres dans le parcours international Lettres modernes, ce parcours « renforcé »

permettant aux étudiants de valider un Diplôme de Licence de Lettres comprenant, comme les parcours Philo-LM et LM-HAA, une sélection parmi les enseignements fondamentaux nécessaires aux besoins d'étudiants qui ne se destinent pas aux métiers de l'enseignement secondaire français (MEEF) mais à des Masters recherche, soit en Lettres (Master ALC), soit en FLE (en suivant le « Module FLE » spécifique), soit en traductologie franco-chinoise (en suivant un module spécifique). La particularité de ce parcours international est d'offrir des « TD spécifiques » de soutien et approfondissement pour les cours fondamentaux.

L'université d'origine valide les 2 années effectuées en France (DU + 3<sup>e</sup> année de Licence) pour leur délivrer leur diplôme de premier cycle (pour l'AHNU actuellement : le Benke d'Etudes françaises), tandis que l'UGA valide les 2 années effectuées dans l'université étrangère partenaire pour délivrer une Licence de Lettres parcours international Lettres modernes.

Les étudiants qui auront validé leur L3 pourront, selon leurs projets et le niveau atteint en langue (niveau C1 en français requis) et dans les contenus disciplinaires, poursuivre leurs études en candidatant en master « Arts, Lettres, Civilisations », ou éventuellement à des Masters de Didactique des langues ou de FLE (s'ils ont suivi le module nécessaire de FLE). Ou rentrer dans leur pays pour un Master dans leur spécialité, les « Lettres françaises ».

**Publics concernés (FI, FC)  
Et effectif attendu par public**

FI : 15 maximum  
FC :

**Modalités (présentiel, EAD...)**

Présentiel  EAD  
 Autres précisez

Les étudiants de ce parcours n'arrivant qu'en L3, la capacité d'accueil en L1 Lettres n'est pas affectée. En L3, les droits spécifiques payés par ces étudiants permettent de financer les « TD spécifiques » et, en fonction des effectifs, de créer 1 TD supplémentaire dans les cours qui s'avèreraient trop nombreux avec l'intégration de ces étudiants. Les effectifs de L3, comme de L2, sont très fluctuants dans les parcours de LM, dépendant du taux de réussite en L1, du nombre d'étudiants de CPGE qui rejoignent l'UGA en L2 ou L3, et du nombre d'étudiants Erasmus ou autres mobilités entrantes. Selon les années, les effectifs peuvent varier de 70 à 85 en L2 ou L3. Selon que les étudiants du Parcours international seront 7 ou 15, leur effectif peut amener, ou non, la création d'un TD supplémentaire dans certains cours de majeure.

**Pour une création et si vote  
des capacités d'accueil :  
Capacité au Parcours**

15 étudiants (effectif qui pourra être amené à évoluer ensuite)

**Demande postérieure au vote  
du CA, cette capacité a-t-elle  
été comptabilisée, au niveau  
de la Mention, dans celle votée**

OUI  NON

**Demande antérieure aux remontées des capacités d'accueil pour vote au CA**

Assurez-vous de bien prendre en compte cette capacité avec le volume global à proposer à la mention

## Présentation de l'équipe pédagogique

**Potentiel EC et enseignants participant à la formation**

**Une quinzaine d'EC et enseignants**

**Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation**

**Ce parcours étant surtout conçu comme un renforcement dans les enseignements fondamentaux de la discipline, ces étudiants ne suivent pas de cours de pré-professionnalisation assurés par des professionnels.**

## Organisation pédagogique

**Composition des enseignements**

Compléter et joindre l'annexe : F\_DGDF\_enseig\_creat\_parcours\_202001V2 et/ou fournir le tableau des MCC

**Volume horaire de la formation :**

L3 : 474 à 494 h, selon le module de spécialisation choisi (S5 : 228 h à 246 h selon le module + S6 : 240 à 248 h)

**Lieu(x) de la formation**

UGA pour la L3

## Partenariats/Internationalisation

**Co-accréditation ou partenariat avec d'autres établissements (français), lesquels**

**Internationalisation de la formation. Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement**

Convention de Double Diplôme de Licence d'Etudes françaises avec l'Université Normale de l'Anhui (AHNU), Chine.

**La DGD DIT devra-t-elle être associée**

Oui     Non

**Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :**

Non

Oui

Expliquer le coût supplémentaire induit, joindre une annexe chiffrée si nécessaire :

Coûts des TD de tutorat spécifique. Coût de dédoublements de TD (impossibles à prévoir a priori, l'effectif global dépendant du taux de réussite de nos étudiants locaux, et du nombre de CPGE rejoignant l'UGA, du nombre de mobilités Erasmus entrantes et sortantes). Le tarif facturé comprend donc le dédoublement possible de certains TD, les frais de gestion administrative, les heures d'encadrement pédagogique du parcours, et les frais des missions pour se rendre dans le pays partenaire et assurer le pré-recrutement des étudiants, ainsi que des sorties de découverte culturelle.

**Tarif Formation initiale : 4538 € (5500 € prévus par la convention - 700 € directement versés au CUEF pour le cours intensif d'été - 92 € CVEC - 170 € de droits nationaux).**

**Tarif Formation continue :**

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /

NOM :

PRENOM :

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini :      Oui       Non

UGA Université Grenoble Alpes		ENSEIGNEMENTS LIES A LA CREATION D'UN PARCOURS		Formulaire		
				Gestion évolutions Offre de Formation ODF A		
Nom du fichier : F_DGDF_enseig_creat_parcours_202001V2		Dernière mise à jour : 21/01/2020		Page 1 sur 1		
<b>Année Universitaire : 2020-2021</b>						
Composante : LLASIC						
Diplôme (Licence, Lpro, Master) : Licence						
Domaine : ALL						
Mention(s) : Lettres						
Intitulé Parcours-type envisagé : Parcours international Lettres modernes						
En L1 L2 L3 X M1 M2						
Responsable pédagogique : Françoise Leriche						
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Intitulé de la formation de rattachement (le cas échéant)	Nature de l'UE	ECTS	NOMBRE D'HEURES		
				CM	TD	TP
<b>semestre 1</b>						
UE1 : Histoire littéraire et approche contextuelle des textes : de la Renaissance au classicisme	code Apogée à créer	O	5			
EC : Contextes	L2 Lettres		3	24		
EC : TD spécifique Approche contextuelle des textes des 16e et 17e siècles	code Apogée à créer		2		12	à créer
UE2 : Histoire littéraire et approche contextuelle des textes : romantismes et réalismes	code Apogée à créer	O	5			
EC : Contextes	L3 Lettres		3	24		
EC : TD spécifique Approche contextuelle des textes du 19e siècle			2		12	à créer
UE3 : Grammaire et approche poétique des textes		O	7			
-EC : Narration et système verbal	L2 Lettres		2		24	
-EC : Le récit littéraire	L2 Lettres		2		24	
EC : TD spécifique Grammaire et approche poétique des textes			3		12	à créer
UE4 : Littérature et interculturelité 1			4			
-EC : Littératures francophones	L3 Lettres		3	12	12	
EC : TD spécifique Littérature francophone			1		6	à créer
UE5 : option de spécialisation 1		O	9			
Module Lettres modernes renforcé		X	9			162 h + 66 = 228 h
EC : Littérature française du 19e siècle : textes	L3 Lettres		3		24	
EC : TD spécifique - approfondissement et méthodologie de l'écrit 1			3		18	à créer
EC : Lire et faire lire la littérature	OFC L3 Lettres		3		24	
Module FLE renforcé	L3 SCL parcours int'	X	9			162 h + 84 = 246 h
EC : initiation à la didactique du FLE	OFC L3		3		24	
EC : Apprentissage d'une langue nouvelle	Service des langues		3		24	
EC : Initiation à la Linguistique du FLE	OFC L3		3		24	
matière : TD spécifique FLE	L3 SCL parcours int'				12	
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>				<b>60</b>	<b>192</b>	<b>0</b>
<b>semestre 2</b>						
UE1 : Histoire littéraire et approche contextuelle des textes : du classicisme aux Lumières	code Apogée à créer	O	4,5			
EC : Contextes	L2 Lettres		3	24		
EC : TD spécifique Approche contextuelle des textes des 17e et 18e siècles			1,5		12	à créer
UE2 : Histoire littéraire et approche contextuelle des textes : modernités	code Apogée à créer		4,5			
matière : Contextes	L3 Lettres		3	24		
matière : TD spécifique Approche contextuelle des textes du 20e siècle			1,5		12	à créer
UE3 : Grammaire et approche linguistique des textes		O	5			
-EC : Approche linguistique des textes 2	L2 Lettres		3		24	
EC : TD spécifique - approche linguistique renforcée			2		12	à créer
UE4 : Littérature et interculturelité 2		O	7			
EC : Littérature française du 20e siècle : textes	L3 Lettres		3		24	
EC : TD spécifique - approfondissement et méthodologie de l'écrit 2			1		12	à créer
-EC : Le dialogue des arts	L3 Lettres		3	12	12	
UE5 : option de spécialisation 2		O	9			
Module Lettres modernes renforcé		X	9			168 h + 78 = 246 h
-EC : Raconter la vie	L2 Lettres		3		24	
-EC : Littérature de jeunesse comparée	OFC L1		3		24	
-EC : Approches stylistiques de la description	L2 Lettres		3		24	
matière : TD spécifique Module LM (6 h) [sous réserve]					6	à créer
Module FLE renforcé		X	9			168 h + 80 = 248 h
-EC : Approches de la littérature dans l'enseignement du FLE	OFC L3		3		24	
-EC : Méthodologie du rapport d'apprentissage d'une langue étrangère	OFC L3		3		24	
matière : TD spécifique FLE (8 h)	SCL L3 parcours initial				8	
-EC : option libre	SET ou OFC		3		24	
Module Traduction et traductologie chinois-français (sous réserve)		X	9			sous réserve réponse LE 168+72=240
-EC : Chinois spé Management, CIM et traduction	LEA L3 Anglais-chinois		3		24	
EC : Approfondissement grammatical et traduction de la presse	LEA L3 Anglais-chinois		3		24	
-EC : option libre	SET ou OFC		3		24	
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>				<b>60</b>	<b>242</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL FORMATION</b>				<b>120</b>	<b>434</b>	<b>0</b>

total inexact car choix

total inexact, car choix

total inexact, car choix

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION			
<b>Zones à renseigner</b>	<b>Parcours International Lettres Modernes en L3 mention Lettres - UFR LLASIC</b>	<b>Nombre de stagiaire</b>	<b>15</b>
	<b>Nombre contrat pro</b>	<b>0</b>	<b>Tarif fc</b>
	<b>Nombre de FC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Nombre d'étudiant</b>	<b>7</b>	<b>Tarif FI</b>
	<b>Nombre heures apprenants</b>	<b>480</b>	<b>4 538</b>
<b>RECETTE FC</b>			<b>0 €</b>
<b>RECETTE FI</b>			<b>31 766 €</b>
<b>AUTRES RECETTES</b>			
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL</b>			<b>31 766 €</b>
<b>COÛTS DIRECTS</b>			
<b>COÛTS Enseignement Heures de formation</b>	<b>Nombre d'heures de formation</b>	<b>Coût de l'heure</b>	<b>Coût total des heures de formation</b>
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations) 114 h de TD spécifique + 72 h dédoublement possibles	186	43 €	7 998 €
Heures CM (=TD*1,5) 120	0	65 €	0 €
			0 €
<b>CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT</b>			
<b>Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat</b>			
Heure TD, enseignant, hors enseignement (EC et EA) (6 h parcours LM + 6 h coordination internationale, réparties entre SCL et LM)	12	54 €	648 €
Heure TD Enseignant (HC)	0	43 €	0 €
Heure TD vacataire		59 €	0 €
<b>Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique FC</b>			
Heure CAT A par stagiaire		34 €	
Heure CAT B par stagiaire		28 €	
Heure CAT C par stagiaire		23 €	
Coût moyen Biatos par stagiaire	320	28 €	8 808 €
Autres (honoraires de formation...)			0 €
<b>Charges directes de la composante (Pack1)</b>			
Charges directes de masse salariale adm et financière			
Charges directes de fonctionnement			
<b>Autres charges directes DFCA</b>			
Charges directes de masse salariale			0 €
Charges directes de fonctionnement			0 €
<b>TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>			<b>17 454 €</b>
<b>COÛTS SPECIFIQUES</b>			
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires)			200 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			300 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtel (missions Chine enseignants))			3 000 €
- Autres frais spécifiques			
<b>TOTAL COÛTS SPECIFIQUES</b>			<b>3 500 €</b>
<b>I - TOTAL COÛTS DIRECTS</b>			<b>20 954 €</b>
<b>II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES"</b> (Pack 2 - 25% des recettes = prl FC / Pack 1 - 10 % des recettes = prl VPCA)			<b>4 765 €</b>
<b>III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)</b>			<b>25 719 €</b>
<b>MARGE SUR COÛTS COMPLETS</b> (doit être > 0)		<b>19,0%</b>	<b>6 047 €</b>

Pour les formations en FI, s'ajouteront les frais systématiques (FSDIE, BU, santé,...)

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	1 715 €
dont coûts directs	1 397 €
dont coûts indirects	318 €
Coût complets de l'heure de formation	3,57 €
Marge sur coûts directs	721 €
Marge sur coûts complets	403 €
Nombre minimum de stagiaires	6

# ANNEXES 4

CREATION

MODIFICATION

**Année universitaire concernée:** 2020/2021

**Date de la demande :** 05/05/2020

**Composante : IUT2**

Département (le cas échéant) : DEPARTEMENT CARRIERES SOCIALES  
chef de département Sophie Louargant

**Responsable pédagogique :** Karent Toquet

**Référent administratif et fonction :** Magali GALLARDO, gestionnaire de scolarité

**Domaine de la formation** (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS

**Type de Diplôme :** Diplôme d'Etat

**Intitulé du Diplôme :** Educateur spécialisé

**Année concernée :** 3<sup>ème</sup> année (semestre 5 et 6)

**Date de validation en Conseil de composante :** 04/05/2020

(Préalable obligatoire si passage en CFVU)

## Éléments de contexte de la demande :

**Objectifs de la formation (pour une création)**

**Ou s'il s'agit d'une demande de modification, en indiquer les raisons.**

***Dans le cas de modification(s), toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.***

Le diplôme d'Éducateur spécialisé (DEES) forme des professionnels capables de développer chez une personne handicapée ou inadaptée, sa capacité à se prendre en charge. En institution ou en milieu ouvert, l'éducateur(rice) spécialisé(e) accomplit un travail d'accompagnement autour d'activités ancrées dans le quotidien. Il favorise ainsi l'intégration sociale des personnes en leur donnant des points de repère (vie en collectivité, règles d'hygiène et d'alimentation) et en leur apprenant à s'ouvrir aux autres. Il est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de projets mobilisant une grande variété de professionnels (médecins, psychologues, enseignants, assistants de service social). Le Diplôme d'Etat est désormais reconnu de niveau 6 (bac+3), confère le grade de licence et s'obtient par validation de 180 ECTS. Le DEES est obligatoire pour exercer la profession d'éducateur spécialisé. Diplôme RNCP -1969.

La formation existait auparavant avec le statut de "préparation au concours". Dans le cadre la réforme et de l'universitarisation des formations des diplômes en travail social, dont celui d'éducateur spécialisé, l'offre est à présent en double accréditation:

- Double accréditation : ministère des Solidarités et de la Santé et Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Toutes les épreuves sont organisées à l'IUT2 (dont une, le mémoire, organisée par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes et le rectorat).
- Cf- dossier d'agrément et d'accréditation

La demande concerne une évolution de l'offre de formation en offre non accréditée,

en offre accréditée.

Le parcours de formation est le suivant : deux ans en DUT Carrières sociales, dont l'année accréditée DUT et DEES, une troisième année nommée DEES.

**Universitarisation des formations en travail social (Diplômes d'État en travail social passage du grade Bac +2 au grade Bac + 3).**

Passage en offre accréditée

- L'instruction N° DGCS/SD4A/2018/50 du 23 février 2018 relative à la réingénierie des diplômes de niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements.
- L'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État en travail social à grade Bac +3.  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037324590>
- L'Arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant au diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS), au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), au diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) et au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS).  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037996383&categorieLien=id>
- L'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGESIP/2019/223 du 17 octobre 2019 relative aux diplômes de niveau 6 du travail social d'assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale.

: [https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/1911/ste\\_20190011\\_0000\\_p000.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/1911/ste_20190011_0000_p000.pdf)

**Publics concernés (FI, FC)  
Et effectif attendu par public**

**FI : formation initiale- 25 places en conformité avec l'agrément régional**

**Modalités (présentiel, EAD...)**

- Présentiel  EAD  
 Autres précisez

## Présentation de l'équipe pédagogique

**Potentiel EC et enseignants participant à la formation**

20 Enseignant.e.s (Enseignant-Chercheurs - 11 Mcf. (2 géographes, 1 science politique, 2 sociologues-anthropologues, 3 psychologues, 2 science de l'éducation, dont 1 Mcf -HDR (Droit), 1 Professeur des universités (sociologie), 4 Past, 1 PRCE, 1 Prag en expression et lettre moderne, 1CDD LRU) dont 1 chef département, 1 directrice des Études et 11 responsables de filières).  
Ensemble de l'équipe enseignante du département cf-dossier d'accréditation et d'agrément.

### Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

- 60 vacataires enseignants du milieu professionnel (Conseil Départemental, IME, ITEP, CCAS). Les professionnels interviennent dans la formation tant dans des cours de certifications, des cours par filière, des suivis de stage, des ateliers d'analyse de la pratique professionnelle sont issus des principales structures du sociales du milieu socioéducatif (AFIPH Isère). Leur implication est déterminante pour transmettre les connaissances, les compétences et les postures liées à leurs métiers mais également les structures citées ci-dessus sont les principales pourvoyeuses d'emploi sur le territoire isérois.
- Conseil de perfectionnement du département CS, journée partenaires, responsables de stages + participation au Conseil de perfectionnement de l'UGA sur les métiers du social.

## Organisation pédagogique

### Composition des enseignements

Compléter et joindre l'annexe : F\_DGDF\_enseig\_creat\_dipl\_ODFA\_202001V2 ou fournir le tableau des MCC  
**CF RDE- MCC**

### Volume horaire de la formation et niveau d'accès à la formation :

La formation est composée de 1450 h d'enseignement théorique 2100 h de formation pratique 60 semaines (stages). sur l'ensemble de la formation sur les trois années en conformité avec les décrets du DEES. L'année 3 a un volume horaire 230h. + encadrement tutoré individualisé.

#### ➤ Niveau d'accès à la formation :

- **Année 1** : Bac - Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit RNCP (au moins au niveau IV,3) Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.
- **Année 2- Parcours personnalisés de formation allègement** : L+1, DUT Carrières Sociales année 1, Diplômes d'État Moniteur Éducateur, Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Économie Sociale et Familiale, année 1.
- **Année 3** : - **Parcours personnalisés de formation allègement** : DUT Carrières Sociales option AS-ES, au titre de la VES, VAE - titulaires d'un diplôme d'État du travail social, de même niveau (diplôme d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale), (BTS) en Économie Sociale et Familiale, DEJEPS option animation sociale, licence ou d'un Master .
- « Le chef de département établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission d'admission mentionnée à l'article D. 451-28-6 du CASF, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie ».

**Lieu(x) de la formation**

IUT2 de GRENOBLE, Département Carrières Sociales – 2 Place Doyen Gosse  
38031 GRENOBLE CEDEX

## Partenariat / Internationalisation de la formation

**Co-accréditation ou  
partenariat avec d'autres  
établissements, lesquels**

**Internationalisation de la  
formation.  
Partenariat, précisez sous  
quelle forme et avec quel  
établissement**

**La DGD RTI devra-t-elle être  
associée**

Oui

Non

## Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :

Non

Oui

Expliquer le coût supplémentaire induit : (joindre éléments annexes si nécessaire)

## Tarif Formation initiale :

Droits d'inscription universitaire + droits spécifiques inscription DEES 30 euros

Droits spécifiques (frais de dossiers, des cours spécifiques ou réalisation d'un livret de formation individualisé) pour les préparations aux diplômes d'Etat du secteur social, de 30 € (CA 24/05/2019)

Les étudiants boursiers sont exonérés

## Modèle économique de la formation

Formation initiale : cf/ subvention de fonctionnement du Conseil Régional AURA

(258 910 euros) par an - réalisation 2018. subvention globalisée AS (27 places financées) et ES (25 places financées).

**Tarif Formation continue :** (distinguer si tarif différent selon : reprise d'études non financée ou prise en charge OPCA)

**Règlement des études**  
**Campagne 2020-2021**

**Année universitaire :** 2020-2021

**Composante :** Institut universitaire de technologie 2 (IUT 2)

**Fiche validée :**

**Statut de la formation :** Modification

**Formation**

Intitulé de la formation : DEES : Diplôme d'État Éducateur Spécialisé

Type de formation : Diplôme d'État

Année concernée : 3<sup>ème</sup> année

Date du Conseil d'UFR : 04 mai 2020

Date de passage en CFVU : 09 juillet 2020

Établissement partenaire :

Responsable pédagogique : Karen Toquet

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	25	25 en conformité avec l'agrément Degesip -rectorat-

Préciser le niveau de la formation :

Grade Bac + 3

Niveau 6

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : oui

Date dépôt RNCP : (Nomenclature de 1969)\_ RNCP2517\_ 1932

## I. Dispositions générales

### Article 1 : Définition et objectifs de la formation

L'organisation, la planification et le programme de la formation respectent les dispositions instituées par les textes suivants :

- Le décret n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- L'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;
- L'arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant aux 5 diplômes du travail social ;
- L'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé ; L'instruction interministérielle n°DGCS/SD4A/2019/223 du 17 octobre 2019 relative aux diplômes de niveau 6 du travail d'assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale.
- L'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'État d'assistant de service social, au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.

La formation au DEES est destinée aux étudiants de la formation initiale. Cette formation est en double accréditation ministère des Solidarités et de la Santé et Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'éducateur.trice spécialisé.e travaille auprès d'enfants, adultes, familles et groupes en difficulté en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels il.elle contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir.

L'éducateur.trice spécialisé.e contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Il.elle favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et de la société.

Il.elle aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle.

L'éducateur.trice spécialisé.e établit une relation éducative à partir de ses observations et de situations du quotidien dans des espaces institutionnels formels et informels.

Dans sa pratique, il.elle adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il.elle s'adapte à l'autre en se rendant disponible.

Il.elle est amené.e à élaborer un accompagnement éducatif avec la personne ou le groupe dans une temporalité tenant compte des singularités, des aspirations et des potentialités de chacun.

Il.elle s'inscrit dans un travail d'équipe pour lequel il.elle partage et analyse des hypothèses de travail adaptées aux besoins repérés.

Il.elle conçoit, conduit, évalue des actions socio-éducatives dans le cadre de projets personnalisés, crée et met en œuvre des actions mobilisant différentes méthodologies, propose des activités, des médiations et fait preuve de créativité.

Il.elle émet des propositions pour l'analyse des besoins, l'évaluation et l'ajustement des orientations des politiques éducatives ou sociales menées dans les institutions avec lesquelles il.elle travaille dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions tutorales auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

Les objectifs de la formation (à partir du référentiel professionnel et de formation et des blocs de compétences) sont de développer :

- la relation éducative spécialisée ;
- la conception et conduite de projet éducatif spécialisé ;
- le travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle ;
- l'implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles.

## **Article 2 : Conditions d'accès**

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Etre titulaires du DUT Carrières Sociales et avoir passé, durant la deuxième année universitaire, des épreuves de certification du DEES.

- Possibilités d'allègements :

Pour les candidats titulaires d'un diplôme d'État du travail social, de même niveau (*diplôme d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale*). .

Le chef de département établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission d'admission mentionnée à l'article D. 451-28-6 du CASF, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont le candidat bénéficie. L'allègement portera sur les enseignements théoriques dispensés à l'IUT2.

## **II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen**

### **Article 3 : Organisation des enseignements**

Période de la formation : De septembre à juin.. L'année 3 comporte les semestres 5 et 6.

Durée de la formation : *1 an*.

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle dans le cadre de la démarche compétence.

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : l'année 3 comporte 230h.

Nombre d'ECTS : 60 ECTS pour l'année 3 - 180 ECTS pour les trois années

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens sur la base de 30 ECTS pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

La formation s'organise autour de quatre Unité d'Enseignement en correspondance avec les quatre domaines de formation pour le semestre 5 et le semestre 6 :

## **Semestre 5**

UE 1 : Individu et société

UE 2 : Fondements méthodologiques

UE 3 : Découverte professionnelle

UE 4 : Environnement institutionnel

## **Semestre 6**

UE 1 : Individu et société

UE 2 : Fondements méthodologiques

UE 3 : Découverte professionnelle

UE 4 : Environnement institutionnel

Les moyens pédagogiques déployés pour préparer les étudiants aux épreuves de certifications et au DEES sont nombreux afin d'apporter une pédagogie différenciée, de favoriser l'appropriation des apports théoriques, et de développer les compétences nécessaires au métier d'éducateur spécialisé.

Les domaines de formation sont articulés entre eux pour permettre aux étudiants de donner du sens aux apports conceptuels et de développer une pratique professionnelle innovante au regard des politiques sociales actuelles.

## **Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation**

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances de la formation**)*

Voir le tableau MCC : en pièce-jointe

### **Le stage**

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui.

Durée du stage : 6 mois

Période du stage : octobre à mars.

Modalité de stage : durant le stage des regroupements sur 2 jours, puis 1 semaine sont prévus afin de suivre des enseignements et préparer des rendus relatifs au DEES.

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

### **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire : Le mémoire de pratiques professionnelles est la seule épreuve organisée par les services de l'Etat.

### **Modalités d'examen**

#### **Assiduité aux enseignements**

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.

Toute absence doit être justifiée dans les huit jours à compter du début de l'absence auprès du secrétariat du DUTS, y compris pendant la durée du stage.

Un nombre d'absences supérieur à huit par semestre et calculé sur l'ensemble des enseignements dispensés fait perdre à l'étudiant concerné le bénéfice du contrôle continu des connaissances. L'étudiant s'expose :

- soit à passer des épreuves spécifiques déterminées par l'ensemble des enseignants. Dans ce cas, la non présentation à ces épreuves entraîne l'impossibilité de calculer les moyennes et donc l'invalidation de l'année.

- soit à l'exclusion des enseignements et des contrôles qui peut être prononcée à tout moment par le Directeur de l'IUT2 sur proposition du Chef de département Carrières Sociales.

Par ailleurs, tout étudiant arrivant en retard (au début du cours ou après la pause) est exclu de la séance et ce retard est traité comme une absence.

La présentation à la certification est subordonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation, attestée par le chef de département et/ou le directeur de l'IUT2.

Chaque étudiant.e signe une fiche de présence dans le cadre des cours dispensés à l'IUT2.

#### Absences aux examens :

Les sessions de remplacement concernent les absences aux épreuves pour cas de force majeure.

Les sessions de rattrapage relèvent de l'organisation pédagogique de l'IUT2 et permettent aux étudiants de repasser une épreuve de certification à laquelle ils n'auraient pas obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne (10/20). La proposition de note formulée à l'issue d'une épreuve de rattrapage, même inférieure, se substitue à la première proposition de note.

L'inscription à une session de rattrapage relève du libre choix de l'étudiant.e.

### **III. Résultats**

#### **Article 5 : Jury**

La validation des unités d'enseignement et des crédits européens est prononcée pour chaque semestre (en février et en juillet) par la commission pédagogique du département Carrières Sociales de l'IUT2 et validée dans le cadre du jury plénier de l'IUT2 sur la base du contrôle continu. Elle est également validée dans le cadre de la commission pédagogique des diplômes d'État en travail social.

La commission pédagogique du DEES est composée, conformément à l'art. D.451-28-5 du CASF, de 8 membres :

- Le directeur de l'IUT ou son représentant ;
- Un enseignant-chercheur qui en assure la présidence ;
- Le préfet de région ou son représentant ;
- Le recteur d'académie ou son représentant ;
- Deux enseignants ou formateurs intervenant dans la formation ;
- Un.e étudiant.e suivant la formation ;
- Deux représentants du monde professionnel.

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

L'organisation des épreuves de certification (sujets, calendrier, grille d'évaluation) doit permettre de privilégier la progression pédagogique dans l'acquisition des compétences et des connaissances. Le contrôle continu en cours de formation constitue un outil de suivi individuel des étudiants. Il est organisé en cohérence avec les enseignements.

Le référentiel de certification est composé de 4 domaines de certification. Chacun des domaines est certifié, en totalité ou en partie, en cours de formation. Chaque domaine de certification est validé séparément.

Le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 à chaque domaine.

Ces épreuves de certification comprennent :

- **Domaine de compétences 1** - La relation éducative spécialisée
- **Domaine de compétences 2** - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés
- **Domaine de compétences 3** - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
- **Domaine de compétences 4** - Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles

A l'issue de la formation, l'IUT2 présente les candidats au DEES et adresse au rectorat, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation et des écrits relatifs aux pratiques ainsi que le mémoire de pratiques professionnelles en deux exemplaires. La présentation à la certification est subordonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation, attestée par le directeur du département.

Le jury établit la liste des candidats ayant validé les 4 domaines de certifications du diplôme. Les lauréats obtiennent le DEES. Dans le cas où le candidat n'a pas validé les 4 domaines de certification, le jury prend une décision de validation partielle du diplôme mentionnant les domaines certifiés.

#### **Article 7 : Redoublement**

En cas d'échec au DEES, l'étudiant se verra proposer par l'équipe pédagogique un parcours personnalisé de formation en début d'année universitaire.

### **IV. Frais de scolarité**

#### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarif Formation initiale : droit d'inscription universitaire + 30 euros de frais spécifique DEES.

### **V. Dispositions diverses**

#### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**

Un stage long de 23 semaines dans le cadre de la certification pour le DEES. Les épreuves du DEES excepté le mémoire (rectorat) sont organisées par l'IUT2 et donnent lieu à des tutorats par groupe et / ou individualisés dans le cadre du DEES.





# ANNEXES 5

CREATION

MODIFICATION

**DEMANDE SPECIFIQUE POUR LE PUBLIC FC ET APPRENTISSAGE**

**Année universitaire concernée:** 2020/2021

**Date de la demande :** 05/05/2020 -

**Composante : IUT2**

Département (le cas échéant) : DEPARTEMENT CARRIERES SOCIALES  
cheffe de département Sophie Louargant

**Responsable pédagogique :** Aurélie Eymard

**Référent administratif et fonction :** Marak Marco Joannin, gestionnaire de scolarité

**Domaine de la formation** (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS

**Type de Diplôme :** Diplôme d'Etat

**Intitulé du Diplôme :** Educateur spécialisé

**Date de validation en Conseil de composante :** 04/05/2020

(Préalable obligatoire si passage en CFVU)

**Éléments de contexte de la demande :**

**Objectifs de la formation (pour une création)**

**Ou s'il s'agit d'une demande de modification, en indiquer les raisons.**

*Dans le cas de modification(s), toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.*

Le diplôme d'Éducateur spécialisé (DEES) forme des professionnels capables de développer chez une personne handicapée ou inadaptée, sa capacité à se prendre en charge. En institution ou en milieu ouvert, l'éducateur(rice) spécialisé(e) accomplit un travail d'accompagnement autour d'activités ancrées dans le quotidien. Il favorise ainsi l'intégration sociale des personnes en leur donnant des points de repère (vie en collectivité, règles d'hygiène et d'alimentation) et en leur apprenant à s'ouvrir aux autres. Il est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de projets mobilisant une grande variété de professionnels (médecins, psychologues, enseignants, assistants de service social). Le Diplôme d'Etat est désormais reconnu de niveau 6 (bac+3), confère le grade de licence et s'obtient par validation de 180 ECTS. Le DEES est obligatoire pour exercer la profession d'éducateur spécialisé. Diplôme RNCP -1969

- Double accréditation : ministère des Solidarités et de la Santé et Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Les épreuves du DEES ont lieu à l' IUT2, seul l'épreuve du mémoire est organisée par le rectorat
- Cf- dossier d'agrément et d'accréditation
- Formation continue

**Universitarisation des formations en travail social (Diplômes d'État en travail social passage du grade Bac +2 au grade Bac + 3).**

Passage en offre accréditée

- L'instruction N° DGCS/SD4A/2018/50 du 23 février 2018 relative à la réingénierie des diplômes de niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements.
- L'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État en travail social à grade Bac +3.  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037324590>
- L'Arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant au diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS), au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), au diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) et au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS).  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037996383&categorieLien=id>
- L'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGESIP/2019/223 du 17 octobre 2019 relative aux diplômes de niveau 6 du travail social d'assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale.

: [https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/1911/ste\\_20190011\\_0000\\_p000.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/1911/ste_20190011_0000_p000.pdf)

**Publics concernés (FI, FC)  
Et effectif attendu par public**

**FC et apprentissage : 15 places**

- **DEES : 1 450 heures d'enseignements théoriques & 2 100 heures (60 semaines de stage) de formation pratique**
- **Une organisation en 4 UE sur 6 semestres en correspondance avec les Domaines de formation et compétences de la certification RNCP. 180 ECTS- Grade Bac +3.**
- **2 parcours :**
- **Parcours 1 : Apprentissage – post bac.**
  - Période de la formation : 6 semestres sur 3 ans
  - Durée de la formation : 3 ans
  - RNCP Démarche France Compétences
  - Formation : effectif 15
- **Parcours 2 : Allègement – sur 2 ans FC , contrat de professionnalisation, alternance.**
  - Période de la formation : 4 semestres sur 2 ans
  - Durée de la formation : 2 ans
  - RNCP Démarche France Compétences
  - Formation : effectif 15

**Modalités (présentiel, EAD...)**

- Présentiel  EAD
- Autres précisez

## Présentation de l'équipe pédagogique

### Potentiel EC et enseignants participant à la formation

20 Enseignant.e.s (Enseignant-Chercheurs - 11 Mcf. (2 géographes, 1 science politique, 2 sociologues-anthropologues, 3 psychologues, 2 science de l'éducation, dont 1 Mcf -HDR (Droit), 1 Professeur des universités (sociologie), 4 Past, 1 PRCE, 1 Prag en expression et lettre moderne, 1CDD LRU) dont 1 chef département, 1 directrice des Études et 11 responsables de filières).  
Ensemble de l'équipe enseignante du département cf-dossier d'accréditation et d'agrément.

### Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

- 60 vacataires enseignants du milieu professionnel (Conseil Départemental, IME, ITEP, CCAS. Les professionnels interviennent dans la formation tant dans des cours de certifications, des cours par filière, des suivis de stage, des ateliers d'analyse de la pratique professionnelle sont issus des principales structures du sociales du milieu socioéducatif (AFIPH Isère). Leur implication est déterminante pour transmettre les connaissances, les compétences et les postures liées à leurs métiers mais également les structures citées ci-dessus sont les principales pourvoyeuses d'emploi sur le territoire isérois.
- Conseil de perfectionnement du département CS, journée partenaires, responsables de stages + participation au Conseil de perfectionnement de l'UGA sur les métiers dU social.

## Organisation pédagogique

### Composition des enseignements

Compléter et joindre l'annexe : FVU\_F\_enseig\_creat\_parcours\_201903V1 ou fournir le tableau des MCC  
**CF RDE- MCC**

### Volume horaire de la formation et niveau d'accès à la formation :

La formation est composée de 1450 h d'enseignement théorique  
2100 h de formation pratique 60 semaines (stages). stages sur lieu d'emplois ou d'alternance.

Cf - document allègement parcours DEES.

- parcours 1 : 1200h 400h / an
- parcours 2 : 800h, 400h/an

#### ➤ Niveau d'accès à la formation :

- **Année 1** : Bac - Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit RNCP (au moins au niveau IV,3) Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.
- **Année 2- Parcours personnalisés de formation allègement** : L+1, DUT Carrières Sociales année 1, Diplômes d'État Moniteur Éducateur, Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Économie Sociale et Familiale, année

Lieu(x) de la formation

1.

- **Année 3 : - Parcours personnalisés de formation allègement** : DUT Carrières Sociales option AS-ES, au titre de la VES, VAE - titulaires d'un diplôme d'État du travail social, de même niveau (diplôme d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale), (BTS) en Économie Sociale et Familiale, DEJEPS option animation sociale, licence ou d'un Master .
- « Le chef de département établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission d'admission mentionnée à l'article D. 451-28-6 du CASF, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie ».

IUT2 de GRENOBLE, Département Carrières Sociales – 2 Place Doyen Gosse  
38031 GRENOBLE CEDEX

## Partenariat / Internationalisation de la formation

Co-accréditation ou partenariat avec d'autres établissements, lesquels

- Double accréditation : ministère des Solidarités et de la Santé et Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- 

Internationalisation de la formation.  
Partenariat, précisez sous quelle forme et avec quel établissement

La DGD RTI devra-t-elle être associée

Oui

Non

### Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :

Non

Oui

Expliquer le coût supplémentaire induit : (joindre éléments annexes si nécessaire)

### Tarif Formation continue :

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /

NOM : MARZOCCA

PRENOM : NADINE

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini :      Oui       Non

## Formation Continue et Apprentissage

### ▪ Coût de la formation

- Tarif horaire : 10, 50 euros / h
- Coût annuel : base sur 400 h – 4200 euros
- Pas d'exonération

CF ANNEXE FINANCIERE

## Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2020-2021

**Année universitaire :** 2020-2021

**Composante :** Institut universitaire de technologie 2 (IUT 2)

**Fiche validée :** Oui

**Statut de la formation :** Modification

### Formation

Intitulé de la formation : DEES : Diplôme d'État d'éducateur spécialisé

Type de formation : Diplôme d'État

Date du Conseil d'UFR : 05 mai 2020

Date de passage en CFVU : 9 juillet 2020

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Aurélie Eymard

Régime : Formation continue; Contrat professionnel et contrat d'apprentissage

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation continue/apprentissage/contrat de professionnalisation	13	<b>15</b> <b>en conformité avec l'agrément DRJSCS</b>

Préciser le niveau de la formation :

Grade Bac + 3

Niveau 6

### Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : oui

Date dépôt RNCP : (Nomenclature de 1969)

Code NSF: 332 Travail social

## I. Dispositions générales

### Article 1 : Définition et objectifs de la formation

L'organisation, la planification et le programme de la formation respectent les dispositions instituées par les textes suivants :

La formation prépare au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES).

- Le décret n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- L'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;
- L'arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant aux 5 diplômes du travail social ;
- L'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé ;

L'instruction interministérielle n°DGCS/SD4A/2019/223 du 17 octobre 2019 relative aux diplômes de niveau 6 du travail d'assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale.

- L'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'État d'assistant de service social, au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.

La formation au DEES, par la voie de l'alternance, s'adresse aux salarié-e-s et aux apprenti-e-s en activité dans le domaine du travail social ou médico-social.

Les objectifs de la formation (à partir du référentiel professionnel et de formation et des blocs de compétences) sont de développer :

- la construction et l'affirmation d'une identité et d'une posture professionnelle réflexive
- les compétences pour instaurer une relation éducative dans le respect de la personne accompagnée
- la compréhension du travail social et médico-social grâce à la connaissance des politiques sociales et à la compréhension des dynamiques interinstitutionnelles

### Article 2 : Conditions d'accès

#### 2.1 Recevabilité des candidatures

*Les candidats doivent remplir au moins une des conditions suivantes :*

- Être titulaire du Bac
- Être titulaire d'un diplôme ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences ou de leurs personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation

*Les dossiers doivent être complets (sur e-candidat) :*

- La photocopie de la pièce d'identité
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae présentant son parcours de formation, ses expériences professionnelles ou bénévoles et ses activités
- Les photocopies des diplômes détenus et des formations suivies

- L'indication du statut d'entrée en formation

### 2.2 Conditions d'admission

L'épreuve d'admission comprend un entretien, avec un professionnel du travail social ou médico-social et un enseignant du département carrières sociales. Cet entretien est destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession, compte tenu des publics accompagnés et du contexte de l'intervention ; ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

Durée de l'épreuve : 20 min

Notation sur 20

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : De septembre à juin. La formation est organisée en 6 semestres.

Durée de la formation : La formation est dispensée sur 2 ou 3 années<sup>1</sup> et est répartie sur le mode de l'alternance intégrative soit une présence à l'IUT2 les lundis et les mardis.

Les étudiants allégés d'un tiers de la formation ont donc la possibilité d'entrer directement en deuxième année de formation.

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de la formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation.

Le chef de département établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission d'admission mentionnée à l'article D. 451-28-6 du CASF, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie.

L'allègement portera sur les enseignements théoriques dispensés à l'IUT2 et pour les candidats préparant le DEES par la voie de l'apprentissage ou par la voie de la formation professionnelle continue.

Possibilités d'allègements :

- Pour les candidats titulaires d'un diplôme d'État du travail social, de même niveau (*diplôme d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale*).
- Pour les candidats titulaires d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Économie Sociale et Familiale, d'un DUT Carrières Sociales ou d'un DEJEPS option animation sociale.
- Pour les candidats titulaires du diplôme d'état de moniteur-éducateur
- Pour les candidats titulaires d'une licence ou d'un Master

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : Elle comporte 1450 heures d'enseignement théorique à l'IUT2 et 2100 heures de formation pratique (60 semaines) réalisées dans l'établissement employeur.

1ère année : 483h d'enseignement théorique

2 année: 484h d'enseignement théorique

3 année : 484h d'enseignement théorique

Nombre d'ECTS : 180 ECTS

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens sur la base de 30 ECTS pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances de la formation**)

Voir le tableau MCC : en pièce-jointe

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

---

<sup>1</sup> En fonction des acquis de formation et d'expérience professionnelle, l'étudiant peut bénéficier d'un allègement de la formation.

Si la formation comporte des enseignements mutualisés avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

La formation s'organise autour de quatre Unités d'Enseignement en correspondance avec les quatre domaines de formation :

**UE 1 : Individu et société**

Domaine de formation 1 : La relation éducative spécialisée

**UE 2 : Fondements méthodologiques**

Domaine de Formation 2 : Conception et conduire de projet

**UE 3 : Découverte professionnelle**

Domaine de formation 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle

**UE 4 : Environnement institutionnel**

Domaine de formation 4 : Dynamique interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Les moyens pédagogiques déployés pour préparer les étudiants aux épreuves de certifications et au DEES sont nombreux afin d'apporter une pédagogie différenciée et de favoriser l'appropriation des apports théoriques et, de développer les compétences nécessaires au métier d'éducateur spécialisé.

Les domaines de formation sont articulés entre eux pour permettre aux étudiants de donner du sens aux apports conceptuels et de développer une pratique professionnelle innovante au regard des politiques sociales actuelles.

Formation initiale DEES, -formation continue DETS autour des blocs de compétences suivants :

Bloc de compétences 1 : Construction de la relation éducative

Bloc de compétences 5 : Expression et communication écrite et orale

Bloc de compétences 6 : Communication professionnelle en travail social

Bloc de compétences 7 : Connaissances et analyse des contextes institutionnels

Bloc de compétences 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

**Le stage**

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

**Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire : Le mémoire de pratiques professionnelles est la seule épreuve organisée par les services de l'état.

Rapport de stage : Un rapport de stage est réalisé au semestre 2 de la formation.

Projets tuteurés : Non concerné

## **Modalités d'examen**

### Assiduité aux enseignements :

La présentation à la certification est surbonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation, attestée par le directeur du département.

Chaque étudiant signe une fiche de présence dans le cadre des cours dispensés à l'IUT2.

### Absences aux examens :

Les sessions de remplacement concernent les absences aux épreuves pour cas de force majeure.

Les sessions de rattrapage relèvent de l'organisation pédagogique de l'IUT2 et permettent aux étudiants de repasser une épreuve de certification à laquelle ils n'auraient pas obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne. La proposition de note formulée à l'issue d'une épreuve de rattrapage, même inférieure, se substitue à la première proposition de note.

L'inscription à une session de rattrapage relève du libre choix de l'étudiant.

### III. Résultats

#### Article 5 : Jury

La validation des unités d'enseignement et des crédits européens est prononcée pour chaque semestre (en février et en juillet) par la commission pédagogique sur la base du contrôle continu.

La commission pédagogique est composée, conformément à l'art. D.451-28-5 du CASF, de 8 membres désignés par le directeur de l'IUT :

- Le directeur de l'IUT ou son représentant ;
- Un enseignant-chercheur qui en assure la présidence ;
- Le préfet de région ou son représentant ;
- Le recteur d'académie ou son représentant ;
- Deux enseignants ou formateurs intervenant dans la formation ;
- Un étudiant suivant la formation ;
- Deux représentants du monde professionnel.

#### Article 6 : Conditions de validation de la formation

L'organisation des épreuves de certification (sujets, calendrier, grille d'évaluation) doivent permettre de privilégier la progression pédagogique dans l'acquisition des compétences et des connaissances. Le contrôle continu en cours de formation constitue un outil de suivi individuel des étudiants. Il est organisé en cohérence avec les enseignements.

Le référentiel de certification est composé de 4 domaines de certification. Chacun des domaines est certifié, en totalité ou en partie, en cours de formation. Chaque domaine de certification est validé séparément.

Le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 à chaque domaine.

Ces épreuves de certification comprennent :

##### Domaine de certification 1 : La relation éducative spécialisée (semestre 6)

1<sup>ère</sup> épreuve : présentation du parcours de formation

Validation du bloc de compétences n°1 : Construction de la relation éducative

2<sup>ème</sup> épreuve : Mémoire de pratique professionnelle (seule épreuve organisée par le rectorat )

Validation du bloc de compétences n° 2 :Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif

##### Domaine de certification 2 : Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés (semestre 5)

1<sup>ère</sup> épreuve : Etude de situation individuelle ou collective

Validation du bloc de compétences n°3 : Implication de la personne ou du groupe dans son projet

2<sup>ème</sup> épreuve : Projet éducatif spécialisé

Validation du bloc de compétence n°4 : Conception et conduite de projet

##### Domaine de certification 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle

1<sup>ère</sup> épreuve : Écrits professionnels (semestre 5)

Validation du bloc de compétences n°5 : Expression et communication écrite et orale

2<sup>ème</sup> épreuve : Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles (semestre 6)

Validation du bloc de compétences n°6 : Communication professionnelle en travail social

##### Domaine de certification 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

1<sup>ère</sup> épreuve : Analyse à partir d'une problématique territoriale ou partenariale (semestre 5)

Validation du bloc de compétences n°7 : Connaissances et analyse des contextes institutionnels

2<sup>ème</sup> épreuve : Contrôle de connaissances sur les politiques sociales (semestre 6)

Validations du bloc de compétences n°8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

A l'issue de la formation, l'IUT présente les candidats au diplôme d'état d'éducateur spécialisé et adresse au recteur d'académie, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation et des écrits relatifs aux pratiques ainsi que le mémoire de pratiques professionnelles en deux exemplaires. La présentation à la certification est surbonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation, attestée par le directeur du département.

Le jury établit la liste des candidats ayant validé les 4 domaines de certifications du diplôme. Les lauréats obtiennent le DEES.

Dans le cas où le candidat n'a pas validé les 4 domaines de certification, le jury prend une décision de validation partielle du diplôme mentionnant les domaines certifiés.

#### **Article 7 : Redoublement**

En cas d'échec au DEES, l'étudiant se verra proposer, par l'équipe pédagogique un parcours personnalisé de formation en début d'année universitaire.

### **IV. Frais de scolarité**

#### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale : non concerné

Tarifs Formation continue : 10, 50 euros/ h

Tarifs en Contrat d'apprentissage : 10, 50 euros/h

Tarifs en Contrat de professionnalisation : 10, 50 euros /h

Tarifs en Formation permanente : non concerné

Exonération : non

## V. Dispositions diverses

### Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

<input type="checkbox"/> DU <input type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> Préparation concours <input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat (DE) <input type="checkbox"/> Autre Intitulé de la formation : Educateur Spécialisé formation continue (en 2 ans) Responsable de la formation : Aurélie Eymard		Code Diplôme : Code VDI : Code Etape : Code VET :		Date approbation conseil de composante : Date approbation CPVU : Régime Formation : Modalité Formation :														
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS *	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES								NOMBRE D'HEURES				
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP	
						Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal					Si écrit, durée
<b>SEMESTRE 3</b>																		
<b>UE 1: Organisation politiques sectorielles</b>	DEETS		O	6	1													
Missions et fonctionnement des institutions																		3
Droit et politiques sociales																		10
Établissements et services médico-sociaux																		2
Partenariats et réseaux						écrit				écrit								15
<b>UE 2 : Sociétés, populations et publics</b>			O	10	1													
La personne	DEETS																	25
Groupe et société	DEETS																	25
Relation éducative																		25
Problématiques spécifiques des publics	DEETS					écrit				écrit								25
<b>UE 3 : Méthodologie de conception de projets</b>			O	10	1													
Méthodologie de projet	DEETS																	30
Méthodologie de l'intervention professionnelle																		36
Initiation à la recherche en sciences sociales	DEETS					écrit				écrit								20
<b>UE 4 : Communication et partage d'informations</b>	DEETS		O	4	1													
Communication et travail social																		10
Langue vivante étrangère																		10
Dynamique du travail en équipe																		10
Espaces et outils de communication																		10
Total ECTS / Semestre				<b>30</b>		oral				oral								<b>256,00</b>
<b>Commentaires :</b> * les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national																		

<input type="checkbox"/> DU <input type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> Préparation concours <input type="checkbox"/> Préparation au Diplôme d'Etat (DE) <input type="checkbox"/> Autre Intitulé de la formation : Educateur spécialisé FC (en 2 ans) Responsable de la formation : Aurélie Eymard					Code Diplôme : Code VDI : Code Etape : Code VET :					Date approbation conseil de composante : Date approbation CPVU : Régime Formation : Modalité Formation :										
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS *	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				
						1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	
						Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %					
<b>SEMESTRE 4</b>																				
<b>UE 1: Acteurs, dynamiques et territoires</b>	DEETS		O	5	1	1														
Missions et fonctionnement des institutions																				5
Droit et politiques sociales																				10
Établissements et services médico-sociaux																				5
Partenariats et réseaux																				10
<b>UE 2 : Publics et pratiques professionnelles</b>			O	10	1	1														
La personne	DEETS																			15
Groupe et société	DEETS																			15
Relation éducative																				15
Problématiques spécifiques des publics	DEETS																			43
<b>UE 3 : Techniques et conception de projet</b>			O	10	1	1														
Méthodologie de projet	DEETS																			50
Méthodologie de l'intervention professionnelle																				24
Initiation à la recherche en sciences sociales	DEETS																			10
<b>UE 4 : Langage et communication professionnelle</b>	DEETS		O	5	1	1														
La formation des écrits dans le travail médico-social																				10
Langue vivante étrangère																				10
Dynamique du travail en équipe																				10
Espaces et outils de communication																				10
Total ECTS / Semestre					30	Total Nbre d'heures										242,00				
<b>Commentaires :</b> * les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national																				

<input type="checkbox"/> DU <input type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> Préparation concours <input type="checkbox"/> Préparation au Diplôme d'Etat (DE) <input type="checkbox"/> Autre Intitulé de la formation : Educateur Spécialisé FC (en 2 ans) Responsable de la formation : Aurélie Eymard					Code Diplôme : Code VDI : Code Etape : Code VET :					Date approbation conseil de composante : Date approbation CPVU : Régime Formation : Modalité Formation :									
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS *	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES								NOMBRE D'HEURES					
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP		
						Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal					Si écrit, durée	Coef. (2) ou %
<b>SEMESTRE 5</b>																			
<b>UE 1 : Analyse des enjeux Interinstitutionnels</b>	DEETS		O	8	1														
Cultures institutionnelles et culturelles professionnelles																			15
Droit et politiques sociales						écrit					écrit								25
<b>UE 2 : Posture éducative et réflexivités</b>			O	10	1														
Personne, groupe et société	DEETS																		30
Identité professionnelle et posture éthique																			22
Problématiques spécifiques des publics	DEETS					écrit et oral					écrit et oral								30
Initiation à la recherche en sciences sociales	DEETS																		18
<b>UE 3 : Conception et évaluation d'un projet d'accompagnement</b>			O	8	1														
Méthodes et techniques d'évaluation et de suivi du parcours socio-professionnel	DEETS																		50
Outils de médiation dans le projet						écrit					écrit								36
<b>UE 4 : Communication et coordination professionnelle</b>	DEETS		O	4	1														
Statut, fonction et rôles																			10
Langue vivante étrangère																			20
Dynamique du travail en équipe						écrit					écrit								10
				<b>Total ECTS / Semestre</b>	<b>30</b>									<b>Total Nbre d'heures</b>	<b>266,00</b>				

**Commentaires :**  
 \* Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national









DU  DIU  Préparation concours  Diplôme d'Etat (DE)  Autre  
 Intitulé de la formation : Educateur spécialisé FC (en 3 ans)  
 Responsable de la formation : Aurélie Eymard

Code Diplôme :  
 Code VDI :  
 Code Etape :  
 Code VET :

Date approbation conseil de composante :  
 Date approbation CFVU :  
 Formation Continue  
 Modalité Formation

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS *	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES			
						1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %				
<b>SEMESTRE 4</b>																			
<b>UE 1: Acteurs, dynamiques et territoires</b>	DEETS		O	5	1		1												
Missions et fonctionnement des institutions																5			
Droit et politiques sociales																10			
Établissements et services médico-sociaux																5			
Partenariats et réseaux																10			
<b>UE 2 : Publics et pratiques professionnelles</b>			O	10	1		1												
La personne	DEETS															15			
Groupe et société	DEETS															15			
Relation éducative																15			
Problématiques spécifiques des publics	DEETS															43			
<b>UE 3 : Techniques et conception de projet</b>			O	10	1		1												
Méthodologie de projet	DEETS															50			
Méthodologie de l'intervention professionnelle																24			
Initiation à la recherche en sciences sociales	DEETS															10			
<b>UE 4 : Langage et communication professionnelle</b>	DEETS		O	5	1		1												
La formation des écrits dans le travail médico-social																10			
Langue vivante étrangère																10			
Dynamique du travail en équipe																10			
Espaces et outils de communication																10			
Total ECTS / Semestre				30	Total Nbre d'heures										242,00				

**Commentaires :**

\* les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national



DU  DIU  Préparation concours  Diplôme d'Etat (DE)  Autre

Intitulé de la formation : Educateur Spécialisé FC (en 3 ans)

Responsable de la formation : Aurélie Eymard

Code Diplôme :

Code VDI :

Code Etape :

Code VET :

Date approbation conseil de composante :

Date approbation CFVU :

Formation Continue

Modalité Formation

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS *	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES			
						1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %				
<b>SEMESTRE 6</b>																			
<b>UE 1 : Dynamiques interinstitutionnels, partenariats et réseaux</b>	DEETS			2	1		1					1							
Cultures institutionnelles et culturelles professionnelles																		8	
Droit et politiques sociales						écrit		4h			écrit							12	
<b>UE 2 : La relation éducative spécialisée</b>				10	1		1					1							
Personne, groupe et société	DEETS																	15	
Pratique professionnelle et réflexivité						écrit et oral					écrit et oral							40	
Problématiques spécifiques des publics	DEETS																	20	
Initiation à la recherche en sciences sociales	DEETS																	12	
<b>UE 3 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé</b>				12	1		1					1							
Participation des personnes dans le projet	DEETS																	34	
Accompagnement à la formation professionnelle						écrit		4h			écrit							50	
<b>UE 4 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle</b>	DEETS			6	1		1					1							
Le travail en équipe et ses enjeux																		15	
Langue vivante étrangère						écrit et oral					écrit et oral							15	
Total ECTS / Semestre				<b>30</b>	Total Nbre d'heures										<b>221,00</b>				

Commentaires :

\* les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national

# ANNEXES 6

CREATION

MODIFICATION

**Année universitaire concernée:** 2020/2021

**Date de la demande :** 19/04/2020

**Composante : IUT2**

Département (le cas échéant) : DEPARTEMENT CARRIERES SOCIALES  
SOPHIE LOUARGANT cheffe de département

**Responsable pédagogique :**

- année 3- Véronique Blanc

**Référent administratif et fonction :** Florence FILLÂTRE, gestionnaire de scolarité

**Domaine de la formation** (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS

**Type de Diplôme :** Diplôme d'Etat

**Intitulé du Diplôme :** Assistant de service social (DEASS)

**Année concernée :** 3<sup>ème</sup> année (semestre 5 et 6)

**Date de validation en Conseil de composante :** 04/05/2020

(Préalable obligatoire si passage en CFVU)

## Éléments de contexte de la demande :

**Objectifs de la formation (pour une création)**

**Ou s'il s'agit d'une demande de modification, en indiquer les raisons.**

*Dans le cas de modification(s), toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.*

Le diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS) forme des travailleurs sociaux généralistes capables d'aider les personnes très démunies à résoudre leurs problèmes en matière de logement, de travail, de maladie, de violences familiales, de scolarité des enfants ou encore de santé. Pour cela, l'assistant(e) de service social les informe de leurs droits, les aide à remplir leurs documents administratifs, et les guide dans les démarches en faisant le lien avec d'autres organismes (CAF, Pôle emploi, services administratifs, lieux d'accueil ...). Il ne se contente pas de répondre à un besoin ponctuel ; en cherchant l'adhésion de la personne au projet et en trouvant avec elle les moyens de se prendre en charge, il tente de la rendre autonome. Il peut choisir d'intervenir auprès d'un public spécialisé (dans des établissements scolaires, des missions locales, les entreprises, les prisons ....) ou sur un secteur géographique donné.

Le Diplôme d'Etat est désormais reconnu de niveau 6 (bac+3), confère le grade de licence et s'obtient par validation de 180 ECST. Le DEASS est obligatoire pour exercer le métier d'Assistant de Service Social.

La formation existait auparavant avec le statut de préparation au concours". Dans le cadre la réforme et de l'universitarisation des formations des diplômes en travail social, dont celui d'assistant de service social, l'offre est à présent en double accréditation:

- Double accréditation : ministère des Solidarités et de la Santé et Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Toutes les épreuves sont organisées à l'IUT2 (dont une, le mémoire, organisée par la

DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes et le rectorat).

- Cf- dossier d'agrément et d'accréditation

La demande concerne une évolution de l'offre de formation en offre non accréditée, en offre accréditée

Le parcours de formation est le suivant : deux ans en DUT Carrières sociales et une troisième année nommée DEASS.

**=> Universitarisation des formations en travail social (Diplômes d'État en travail social passage du grade Bac +2 au grade Bac + 3).**

**Passage en offre accréditée**

- L'instruction N° DGCS/SD4A/2018/50 du 23 février 2018 relative à la réingénierie des diplômes de niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements.
- L'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État en travail social à grade Bac +3.  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037324590>
- L'Arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant au diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS), au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), au diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) et au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS).  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037996383&categorieLien=id>
- L'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGESIP/2019/223 du 17 octobre 2019 relative aux diplômes de niveau 6 du travail social d'assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale.

: [https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/1911/ste\\_20190011\\_0000\\_p000.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/1911/ste_20190011_0000_p000.pdf)

- 

**Publics concernés (FI, FC)  
Et effectif attendu par public**

**FI : 27 places pour la formation Assistant de service social en conformité avec l'agrément régional.**

FC :

**Modalités (présentiel, EAD...)**

## Présentation de l'équipe pédagogique

**Potentiel EC et enseignants participant à la formation**

20 Enseignant.e.s (Enseignant-Chercheurs - 11 Mcf. (2 géographes, 1 science politique, 2 sociologues-anthropologues, 3 psychologues, 2 science de l'éducation, dont 1 Mcf -HDR (Droit), 1 Professeur des universités (sociologie), 4 Past, 1 PRCE, 1 Prag en expression et lettre moderne, 1CDD LRU) dont 1 chef département, 1 directrice des Études et 11 responsables de filières).  
cf dossier agrément et accréditation

**Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation**

50 vacataires enseignants du milieu professionnel (Conseil Départemental CCAS, intercommunalités...)  
Les professionnels intervenant au département tant dans des cours de certification, des cours par filière, des suivis de stage, des ateliers d'analyse de la pratique professionnelle sont issus des principales structures du sociales (Conseil Départemental de l'Isère, par exemple). Leur implication est déterminante pour transmettre les connaissances, les compétences et les postures liées à leurs métiers mais également les structures citées ci-dessus sont les principales pourvoyeuses d'emploi sur le territoire isérois.

- Conseil de perfectionnement du département CS, journée partenaires, responsables de stages + participation au Conseil de perfectionnement de l'UGA sur les métiers du social.

## Organisation pédagogique

**Composition des enseignements**

Compléter et joindre l'annexe : F\_DGDF\_enseig\_creat\_dipl\_ODFA\_202005V2 et/ou fournir le tableau des MCC

**Volume horaire de la formation et conditions d'accès:**

**Volume horaire sur les trois ans.**

- 1740 heures d'enseignements théoriques & formation pratique 52 semaines (1 820 heures) en conformité avec le décret DEASS sur trois ans.
- Volume horaire année 3 : L'année 3 comporte 320h d'enseignement théoriques et 22 semaines de stage (560h).

**Critères d'admission de la formation**

> **Niveau d'accès à la formation :**

- o Année 1 : Bac - Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit RNCP (au moins au niveau IV,3) Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.
- o Année 2- Parcours personnalisés de formation allégement : L+1, DUT Carrières Sociales année 1, Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Économie Sociale et Familiale, année 1.
- o Année 3 : - Parcours personnalisés de formation allégement : DUT Carrières Sociales option AS-ES, au titre de la VES, VAE - titulaires d'un diplôme d'État du travail social, de même niveau (diplôme d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale), (BTS) en Économie Sociale et Familiale, DEJEPS option animation sociale, licence ou d'un Master .

o « Le chef de département établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission d'admission mentionnée à l'article D. 451-28-6 du CASF, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie ».

Lieu(x) de la formation

IUT2 de GRENOBLE, Département Carrières Sociales – 2 Place Doyen Gosse  
38031 GRENOBLE CEDEX

## Partenariat / Internationalisation de la formation

Co-accréditation ou  
partenariat avec d'autres  
établissements, lesquels

Internationalisation de la  
formation.  
Partenariat, précisez sous  
quelle forme et avec quel  
établissement

La DGD RTI devra-t-elle être  
associée

Oui

Non

## Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :

Non

Oui

Expliquer le coût supplémentaire induit : (joindre éléments annexes si nécessaire)

## Tarif Formation initiale :

Droits d'inscription universitaire + droits spécifiques inscription DEASS 30 euros

Droits spécifiques (frais de dossiers, des cours spécifiques ou réalisation d'un livret de formation individualisé) pour les préparations aux diplômes d'Etat du secteur social, de 30 € (CA 24/05/2019).

Les étudiants boursiers sont exonérés.

**Tarif Formation continue :** (distinguer si tarif différent selon : reprise d'études non financée ou prise en charge OPCA)

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /

NOM :

PRENOM :

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui  Non

## Modèle économique de la formation

Formation initiale : cf/ subvention de fonctionnement du Conseil Régional AURA

(258 910 euros) par an - réalisation 2018- subvention globalisée AS (27 places financées) et ES (25 places financées).

**Règlement des études**  
**Campagne 2020-2021**

**Année universitaire :** 2020-2021

**Composante :** Institut universitaire de technologie 2 (IUT 2)

**Fiche validée :**

**Statut de la formation :** Modification

**Formation**

Intitulé de la formation : DEASS : Diplôme d'État Assistant de Service Social

Type de formation : Diplôme d'État

Année concernée : 3<sup>ème</sup> année

Date du Conseil d'UFR : 04 mai 2020

Date de passage en CFVU : 09 juillet 2020

Établissement partenaire :

Responsable pédagogique : Véronique Blanc

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	27	27
		<b>en conformité avec l'agrément DRJSCS</b>

Préciser le niveau de la formation :

Grade Bac + 3

Niveau 6

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : oui

Date dépôt RNCP : (Nomenclature de 1969)\_ RNCP2517\_ 1932

## I. Dispositions générales

### Article 1 : Définition et objectifs de la formation

L'organisation, la planification et le programme de la formation respectent les dispositions instituées par les textes suivants :

La formation prépare au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS).

- Le décret n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- L'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;
- L'arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant aux 5 diplômes du travail social ;
- L'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé ;

L'instruction interministérielle n°DGCS/SD4A/2019/223 du 17 octobre 2019 relative aux diplômes de niveau 6 du travail d'assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale.

- L'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'État d'assistant de service social, au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.

La formation au DEASS est destinée aux étudiants de la formation initiale. Cette formation est en double accréditation ministère des Solidarités et de la Santé et Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles. Les assistants de service social et les étudiants se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à l'article L.411-3 du Code de l'action sociale et des familles. L'assistant de service social intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif. Il instaure une relation visant à favoriser la participation des personnes dans l'accompagnement social individuel et collectif. Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision, qui tiennent compte de la loi, des politiques sociales et de l'intérêt des personnes.

Les objectifs de la formation (à partir du référentiel professionnel et de formation et des blocs de compétences) sont de développer :

- l'intervention professionnelle en travail social ;
- analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social ;
- communication professionnelle ;
- dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

### Article 2 : Conditions d'accès

#### 2.1 Recevabilité des candidatures

Etre titulaires du DUT Carrières Sociales et avoir passé, durant la deuxième année universitaire, des épreuves de certification du DEASS.

- Possibilités d'allégements :

Pour les candidats titulaires d'un diplôme d'État du travail social, de même niveau (*diplôme d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale*).

Le chef de département établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission d'admission mentionnée à l'article D. 451-28-6 du CASF, un programme de formation individualisé au regard des allégements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie. L'allègement portera sur les enseignements théoriques dispensés à l'IUT2.

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : De septembre à juin. ~~La formation est organisée en 6 semestres.~~ L'année 3 comporte le semestre 5 et 6.

Durée de la formation : 1 an

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle dans le cadre de la démarche compétence.

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : l'année 3 comporte 320h d'enseignement théoriques et 22 semaines de stage (560h).

Nombre d'ECTS : 60 ECTS pour l'année 3 - 180 ECTS pour les trois années

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens sur la base de 30 ECTS pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

La formation s'organise autour de quatre Unité d'Enseignement en correspondance avec les quatre domaines de formation pour le semestre 5 et le semestre 6 :

#### Semestre 5

- UE 1 : Individu et société
- UE 2 : Fondements méthodologiques
- UE 3 : Découverte professionnelle
- UE 4 : Environnement institutionnel

#### Semestre 6

- UE 1 : Individu et société
- UE 2 : Fondements méthodologiques
- UE 3 : Découverte professionnelle
- UE 4 : Environnement institutionnel

Les moyens pédagogiques déployés pour préparer les étudiants aux épreuves de certifications et au DEASS sont nombreux afin d'apporter une pédagogie différenciée et de favoriser l'appropriation des apports théoriques et, de développer les compétences nécessaires au métier d'assistant du service social.

Les domaines de formation sont articulés entre eux pour permettre aux étudiants de donner du sens aux apports conceptuels et de développer une pratique professionnelle innovante au regard des politiques sociales actuelles.

#### **Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation**

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances de la formation**)*

Voir le tableau MCC : en pièce-jointe

#### **Le stage**

Durée du stage : 5 mois

Période du stage : 28 septembre 2020 au 26 février 2021

Modalité de stage : stage : durant le stage 5 regroupements de 3 à 5 jours sont prévus afin de suivre des enseignements et préparer des rendus relatifs au DEASS.

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

#### **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire : Le mémoire de pratiques professionnelles est la seule épreuve organisée par les services de l'état.

#### **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.

Toute absence doit être justifiée dans les huit jours à compter du début de l'absence auprès du secrétariat du DUTS, y compris pendant la durée du stage.

Un nombre d'absences supérieur à huit par semestre et calculé sur l'ensemble des enseignements dispensés fait perdre à l'étudiant concerné le bénéfice du contrôle continu des connaissances. L'étudiant s'expose :

- soit à passer des épreuves spécifiques déterminées par l'ensemble des enseignants. Dans ce cas, la non présentation à ces épreuves entraîne l'impossibilité de calculer les moyennes et donc l'invalidation de l'année.
- soit à l'exclusion des enseignements et des contrôles qui peut être prononcée à tout moment par le Directeur de l'IUT2 sur proposition du Chef de département Carrières Sociales.

Par ailleurs, tout étudiant arrivant en retard (au début du cours ou après la pause) est exclu de la séance et ce retard est traité comme une absence.

La présentation à la certification est surbordonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation, attestée par le chef de département et/ou le directeur de l'IUT2.

Chaque étudiant signe une fiche de présence dans le cadre des cours dispensés à l'IUT2.

Absences aux examens :

Les sessions de remplacement concernent les absences aux épreuves pour cas de force majeure.

Les sessions de rattrapage relèvent de l'organisation pédagogique de l'IUT2 et permettent aux étudiants de repasser une épreuve de certification à laquelle ils n'auraient pas obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne. La proposition de note formulée à l'issue d'une épreuve de rattrapage, même inférieure, se substitue à la première proposition de note.

L'inscription à une session de rattrapage relève du libre choix de l'étudiant.e.

### III. Résultats

#### Article 5 : Jury

La validation des unités d'enseignement et des crédits européens est prononcée pour chaque semestre (en février et en juillet) par la commission pédagogique du département Carrières Sociales de l'IUT2 et validée dans le cadre du jury plénier de l'IUT2 sur la base du contrôle continu. Elle est également validée dans le cadre de la commission pédagogique des diplômes d'État en travail social.

La commission du DEASS est composée, conformément à l'art. D.451-28-5 du CASF, de 8 membres :

- Le directeur de l'IUT ou son représentant ;
- Un enseignant-chercheur qui en assure la présidence ;
- Le préfet de région ou son représentant ;
- Le recteur d'académie ou son représentant ;
- Deux enseignants ou formateurs intervenant dans la formation ;
- Un étudiant suivant la formation ;
- Deux représentants du monde professionnel.

#### Article 6 : Conditions de validation de la formation

L'organisation des épreuves de certification (sujets, calendrier, grille d'évaluation) doit permettre de privilégier la progression pédagogique dans l'acquisition des compétences et des connaissances. Le contrôle continu en cours de formation constitue un outil de suivi individuel des étudiants. Il est organisé en cohérence avec les enseignements.

Le référentiel de certification est composé de 4 domaines de certification. Chacun des domaines est certifié, en totalité ou en partie, en cours de formation. Chaque domaine de certification est validé séparément.

Le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 à chaque domaine.

Ces épreuves de certification comprennent :

- **Domaine de compétences 1** : DC 1 : Intervention professionnelle en travail social ;
- **Domaine de compétences 2** : DC 2 : Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social ;
- **Domaine de compétence 3** : Communication professionnelle en travail social ;
- **Domaine de compétence 4** : Dynamique interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

A l'issue de la formation, l'IUT2 présente les candidats au DEASS et adresse à la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation et des écrits relatifs aux pratiques ainsi que le mémoire de pratiques professionnelles en deux exemplaires. La présentation à la certification est surbonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation, attestée par le directeur du département.

Le jury établit la liste des candidats ayant validé les 4 domaines de certifications du diplôme. Les lauréats obtiennent le DEAS. Dans le cas où le candidat n'a pas validé les 4 domaines de certification, le jury prend une décision de validation partielle du diplôme mentionnant les domaines certifiés.

#### **Article 7 : Redoublement**

En cas d'échec au DEASS, l'étudiant se verra proposer, par l'équipe pédagogique un parcours personnalisé de formation en début d'année universitaire.

### **IV. Frais de scolarité**

#### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarif Formation initiale : droit d'inscription universitaire + 30 euros de frais spécifique DEASS.

### **V. Dispositions diverses**

#### **Article 9: Dispositions spécifiques à la formation**

Un stage long de 22 semaines dans le cadre de la certification pour le DEAS. Les épreuves du DEAS excepté le mémoire (DRDJSCS) sont organisées par l'IUT2 et donnent lieu à des tutorats par groupe et / ou individualisés dans le cadre du DEAS.





# ANNEXE 7

## CFVU - 9 JUILLET 2020

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

## VOTE DES TARIFS FORMATION INITIALE 2020/2021

UFR	INTITULÉ FORMATION	Tarifs FI 2019-2020	Tarifs FI 2020-2021	Commentaires
LLASIC	Master 1 Information et communication parcours communication et management à l'international	5 001,90 €	5 146 €	5 146 € de prestations et supports pédagogiques (+ droits nationaux) Augmentation liée au coût de fonctionnement de la formation.
LLASIC	Master 2 Information et communication parcours communication et management à international	3 621,90 €	3 766 €	3 766 € de prestations et supports pédagogiques (+ droits nationaux) Augmentation liée au coût de fonctionnement de la formation.
TOUTES LES COMPOSANTES/ DEFI	Dispositif InterVal: étudiant sportif de haut niveau (sport d'hiver niveau international)	800 €	800 €	(+ droits nationaux) Ces frais comprennent un accompagnement par un enseignant coordonnateur de l'UGA qui organise un accompagnement personnalisé, des cours asynchrones par enseignant de l'UGA, du tutorat emploi étudiant, l'accès à des ressources numérisées spécifiques (cours + prise de notes), l'accès à des infrastructures sportives sur des créneaux réservés, et possibilité d'accès à des soins en kinésithérapie ainsi qu'un accompagnement pour la recherche de logement. Dans la plupart des situations ce montant est subventionné (partiellement ou totalement) par les directions régionales des sports/agence nationale du sport, à la demande de l'étudiant.